

conception graphique de cette brochure : Cristian Bota
adaptation et réalisation : Anne Perréard Vité

contacts

Coordination des stages en responsabilité

Mme Valérie Lussi Borer
Professeure associée
Uni Mail, bureau 6360

Mme Anne Perréard Vité
Chargée d'enseignement
Uni Mail, bureau 6358

Mme Catherine Grivet Bonzon
Chargée d'enseignement
Pavillon Mail, bureau 137

Mme **Carole Veuthey**
Chargée d'enseignement
Uni Mail, bureau 3374



nouveauté

Pour contacter la coordination des stages en responsabilité, vous pouvez désormais utiliser l'adresse générique : stagesCCEP@unige.ch

Adresse postale

Faculté de Psychologie et des
Sciences de l'Éducation
Section des Sciences de l'Éducation
Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
CH-1211 Genève 4

Bureau d'organisation des stages

M. Cristian Bota
PhD, Responsable organisation et gestion
Bureau 3199

*Voir e-mail et numéro de
téléphone ci-dessous*

Mme Elsa Burri Ruiz
Secrétariat des stages en responsabilité
Bureau 3193

*Voir e-mail et numéro de
téléphone ci-dessous*

Page web

*Page de référence du bureau d'organisation des temps de terrain et des stages.
Vous pouvez y consulter et télécharger différents documents utiles.*

<http://www.unige.ch/iufe/enseignements/stage/stageprimaire/terrain/>

Pour toutes les questions concernant la formation sur le terrain

*Un seul e-mail et un seul numéro de téléphone pour tous les renseignements.
Votre appel ou message sera transféré à la personne en mesure de vous répondre.*

E-mail : terrainfep@unige.ch
Téléphone : 022 379 91 35

Inscription en ligne

Les formateurs de terrain peuvent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://formulaire.unige.ch//outils/limesurveyfac/fapse/index.php/188864/lang-fr>

Pour connaître les délais d'inscription, merci de s'adresser au secrétariat à l'adresse « terrainfep » ci-dessus.

● Pour tous renseignements complémentaires concernant le parcours de formation complet, voir aussi les brochures « Participer à la formation des futurs enseignants du primaire 2018-2019 » et « Formation en enseignement primaire et spécialisé ; Guide-programme 2018-2019 ».

*Afin de
faciliter la lecture
le masculin est utilisé dans
l'ensemble de cette brochure
pour désigner les personnes de
genre féminin aussi bien que
les personnes de genre
masculin.*

introduction

bienvenue dans les stages en responsabilité !

Les stages en responsabilité sont le moment privilégié de l'intégration des connaissances pratiques et théoriques élaborées tout au long du parcours de Formation en enseignement primaire (FEP). Ils permettent aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances *en situation*, dans l'articulation des dimensions didactiques et transversales et dans la mobilisation de ces connaissances lors d'actions pertinentes. La liaison entre connaissances et actions se traduit dans un référentiel de douze compétences jugées nécessaires à l'exercice de la profession dans la vie quotidienne de la classe et de l'école (voir page 44).

Ces stages se situent dans la deuxième moitié du parcours de formation : au début de la dernière année de baccalauréat (stage de deux semaines) et en année de Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire – CCEP (stage filé de 8 semaines à mi-temps, stages compacts de trois et de quatre semaines). Parallèlement aux stages, en CCEP uniquement, les étudiants participent à des *Séminaires d'analyse et de régulation des pratiques* à l'université. Ces séminaires visent : la prise de conscience du développement professionnel en cours ; l'assimilation et l'intégration de savoirs à la fois théoriques et pratiques, issus tant de la formation académique que de la pratique ; et l'appropriation d'outils, compétences et gestes professionnels.

Concrètement, les étudiants effectuent leurs stages dans les deux cycles ordinaires de l'enseignement primaire (deux stages dans chaque cycle). Pour les étudiants se destinant à la Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP), le stage de quatre semaines peut être organisé dans la division spécialisée.

Dès le premier stage en responsabilité, les stagiaires enseignent *toutes les disciplines* et tiennent la classe le plus fréquemment possible. Tous les stages se déroulent sous la responsabilité conjointe de formateurs de terrain et de formateurs universitaires.

Le sous-domaine des stages en responsabilité doit être réussi pour obtenir le *Certificat complémentaire en enseignement aux degrés élémentaire et primaire*.

● Voir aussi le nouveau règlement des stages, à la fin de cette brochure (p. 51).

La présente brochure détaille les caractéristiques et le fonctionnement des stages en responsabilité. Elle donne aux étudiants, aux formateurs de terrain (FT) et aux formateurs universitaires (FU) les informations qui leur sont nécessaires sur le plan de *l'organisation générale des stages* et sur les *spécificités propres à chacun des stages* (objectifs spécifiques, déroulement, modes d'évaluation).

En plus de sa forme brochée, ce document est également disponible en format PDF.

- Pour le CCEP, sur la page WEB: <https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite>
- Pour le BSEP3, sur la page WEB : <https://www.unige.ch/fapse/bsep/stages/>

C'est depuis ces mêmes pages qu'on accède aux instruments d'évaluation formative et certificative pour chaque stage (PDF). Pour accéder à ces documents, utiliser l'identifiant : « FTFU » et le mot de passe : « bsep-docu »

Pour la coordination des stages en responsabilité

Valérie Lussi Borer, Anne Perréard Vité, Carole Veuthey, Catherine Grivet Bonzon, Cristian Bota

table des matières

3 | **contacts**

5 | **introduction**

organisation générale des stages

quatre stages	9
dispositif terrain	11
rôles	12
charges	13
évaluation	14
présence sur le terrain	15
tableau récapitulatif	16

descriptifs et modalités des stages

CCEP 2018-2019	
stage filé CCEP	18
stage de 3 semaines CCEP	24
stage de 4 semaines CCEP	30
BSEP3 2019-2020	
stage formatif de 2 semaines BSEP3	38

44 | **compétences**

47 | **calendrier**

51 | **règlement des
stages**

46 | **planning SARP**

49 | **documents:
exemples**

57 | **contrat-type de
formateur de
terrain**

organisation générale des stages

quatre stades

complémentarité

Tous les stages permettent l'exercice répété de la pratique enseignante grâce à quatre objectifs généraux. Par ailleurs, chacun des stages vise ses propres objectifs spécifiques. De stage en stage les étudiants intègrent progressivement la complexité de la profession.

Les stages en responsabilité mettent le stagiaire en situation d'assumer SEUL la gestion de la classe et les apprentissages des élèves.

Pour chaque stage, l'étudiant s'adapte aux attentes de son FT. En même temps, il démontre ses capacités d'initiative, d'autonomie et de conception pédagogique et didactique des activités d'apprentissage des élèves.

adaptabilité initiatives

finalité

Les stages en responsabilité poursuivent tous une *finalité commune* : approfondir et intégrer ses connaissances en situation et mobiliser ces connaissances dans des actions pertinentes, dans l'articulation des dimensions didactiques et transversales.

Quatre *objectifs généraux* sous-tendent à la fois l'évaluation formative et l'évaluation certificative des stages :

- la gestion de la classe et l'organisation de la vie quotidienne (conduite de la classe, gestion de l'autorité),
 - la mise en œuvre de l'enseignement dans la classe (conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement),
- le développement des relations avec l'ensemble des partenaires (avec les élèves et le groupe-classe, avec le FT et les autres partenaires),
 - l'implication, les attitudes personnelles et le sens de la responsabilité (implication, attitudes personnelles).

objectifs généraux

L'ensemble des objectifs (généraux et spécifiques – présentés plus loin dans la brochure) est repris dans les instruments formatifs et certificatifs à disposition des étudiants, des FT et des FU. Tous les objectifs retenus se déclinent en critères observables en vue de faciliter leur évaluation formative et/ou certificative.

objectifs spécifiques

stage 2 semaines

Ce premier stage, se situe à mi-chemin du parcours de formation (en début d'année BSEP3).
Il offre au stagiaire l'opportunité de se confronter à la tenue de la classe, en responsabilité totale, afin d'identifier ses « confiances » et inquiétudes.
Avec l'appui d'un FT et d'un FU, cette identification permet une meilleure mise en perspective de la suite de la formation. Ce stage est également l'occasion pour le stagiaire de quitter une posture d'observation pour aller vers une posture d'action, à l'image de la progression voulue au fil des quatre années de formation.

bsep₃

Rappel : pour s'inscrire aux stages du CCEP, le stagiaire doit avoir terminé et réussi les trois années de baccalauréat.

stage filé

Ce premier stage est centré sur l'enseignement des disciplines dans leur continuité ainsi que l'observation et l'analyse de la progression des élèves face à deux disciplines scolaires.
Sa répartition sur plusieurs semaines implique une collaboration étroite entre stagiaire et FT, à l'image —toutes proportions gardées— du travail entre deux duettistes titulaires.
L'accent sur l'enseignement-apprentissage des savoirs met en avant la composante didactique du travail de l'enseignant qui s'interroge sur les savoirs à enseigner et leur transposition. Le stagiaire s'interroge par ailleurs sur l'appropriation des savoirs par les élèves, notamment au travers de processus d'évaluation formative et certificative et de la régulation des apprentissages.

stage 3 semaines

Ce stage se centre sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés dans la classe ou – plus largement – dans l'école ou l'établissement.
Son foyer d'attention concerne les liens étroits qui existent entre élèves, savoirs et enseignant. Quel « découpage » et guidage par le maître, quelle dévolution et quel sens pour le travail demandé aux élèves ?
Par ailleurs, ce stage est, pour le stagiaire, l'occasion d'expérimenter seul et sur une durée relativement longue le « poids » de la gestion de l'enseignement à temps plein et des apprentissages des élèves d'une classe.

stage 4 semaines

Ce stage est le plus long et le dernier du parcours de formation. Il est centré sur la conduite de la vie de la classe et des apprentissages en continu, sur les plans organisationnel, didactique et relationnel.
Lors de ce stage, il est attendu du stagiaire —en fin de formation— qu'il investisse l'ensemble des domaines d'activité de la profession enseignante.
Cela lui permet de s'approcher autant que possible de la pratique qui l'attendra dès son entrée en fonction.
Adossé à l'unité de formation MITIC (Medias et informatique) le stage offre un lieu d'expérimentation dans ce domaine selon des modalités propres à l'UF concernée.

ccep

Pour mémoire, le CCEP est composé de trois domaines :

- I. Approfondissement disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation ;
- II. Formation à la recherche ;
- III. Intégration et développement professionnel.

dispositif terrain

partenariat

Le stagiaire est le principal responsable de sa progression de stage en stage. Il consigne régulièrement les conseils et pistes de régulation qui lui sont suggérées.

Tous les stages s'inscrivent dans un contrat de partenariat étroit entre terrain, université et stagiaires, fondé sur :

- des rencontres tripartites collectives ou individuelles avant, pendant et après les stages,
- des journées de coformation,
- la contractualisation de chaque stage sous forme d'une « feuille de route » formalisant le contenu et les modalités du stage en cours,
- la disponibilité des FU tout au long des stages pour toute question ou inquiétude voire, dans certains cas, pour se rendre sur le terrain à la demande conjointe du stagiaire et du FT. Le FU contribue ainsi à l'analyse formative —voire certificative— en cours et à la progression du stagiaire.

déroulement en trois étapes

1. anticipation

Dès réception des informations concernant son lieu de stage, le stagiaire :

- prend contact avec son FT,
- passe au moins une journée (ou son équivalent) dans la classe,
- se procure les informations et explications concernant le lieu de vie du stage (projet d'école, cycle, division spécialisée, habitudes et règles de l'établissement),
- prend connaissance des spécificités de la classe,
- définit le programme du stage avec son FT (objectifs, contenus à enseigner, horaires),
- établit une « feuille de route » avec son FT : définition du contexte, des objectifs spécifiques du stage (programme, objectifs, contenus à enseigner), prévision des modalités de collaboration avec le FT,
- participe avec son FT et son FU à la réunion tripartite préparatoire du stage.

2. pratique

Durant le stage, le stagiaire :

- tient la classe le plus vite possible selon une progression liée aux objectifs du stage et au contexte du terrain,
- met en œuvre les activités négociées avec le FT,
- en CCEP, tient seul la classe en l'absence de son FT pendant au moins une journée (coformation) en vue de favoriser sa prise de conscience du sentiment de responsabilité professionnelle,
- rassemble des traces d'apprentissage professionnel.

Par ailleurs, stagiaire et FT :

- consacrent au minimum l'équivalent de 3 heures par semaine à leurs échanges en : 1) se réunissant régulièrement pour des moments d'entretien et de régulation ; 2) organisant une réunion formelle par semaine, planifiée à l'avance,
- accueillent le FU à l'occasion d'une *réunion tripartite formative* organisée sur le terrain afin de : préciser les objectifs spécifiques du stage, évaluer formativement la progression du stagiaire, définir des régulations spécifiques aux besoins du stagiaire.

3. bilan

Après la fin du stage, une réunion tripartite certificative réunit stagiaire, FT et FU. En prévision de cette rencontre certificative :

- le stagiaire prépare une analyse de sa pratique qu'il présente selon les directives fournies dans les contrats pédagogiques de chaque stage,
- le FT évalue le stage et rédige un commentaire et des suggestions à l'aide du document prévu à cet effet.

Lors de ladite rencontre certificative :

- le FU évalue l'analyse de pratique proposée par le stagiaire à l'aide du document prévu à cet effet,
- un échange s'instaure ensuite entre les trois partenaires.

En fin de réunion :

- les formateurs de terrain et universitaire procèdent à l'évaluation certificative du stagiaire à l'aide des documents fournis,
- les trois partenaires signent la fiche récapitulative d'évaluation certificative.

rôles

Afin de donner réalité à la complémentarité attendue entre les partenaires des stages en responsabilité, il est important que ceux-ci s'impliquent conjointement dans le dispositif des stages. Tout en remplissant des rôles différents, ils s'engagent selon les rôles et les charges décrits ci-après.

attentes et engagements

stagiaire

Le stagiaire respecte le dispositif du stage défini dans le contrat pédagogique, détaillé dans la « feuille de route » et la présente brochure. Il :

- assume seul la responsabilité de la classe (le plus rapidement et le plus longtemps possible),
- s'adapte au contexte de la classe et de l'école,
- négocie le contenu de son enseignement et les moments de ses interventions,
- contribue à la dimension formative de son stage et s'implique dans une relation pédagogique avec son FT,
- régule son enseignement en fonction des remarques de ses formateurs (FT et FU),
- analyse ses actions,
- poursuit une démarche soutenue d'intégration des savoirs divers dont il dispose (concepts, prescriptions, etc.),
- le cas échéant, en concertation avec son FT, il fait appel au FU en dehors des temps réservés à cet effet,
- est lié aux règles d'éthique définies par la DGEO et par l'IUFE/CCEP et au document « Cahier des charges de l'enseignant titulaire » (voir site web de l'IUFE).

Le stagiaire profite de chaque occasion pour se questionner sur la profession enseignante. A la lumière des contextes divers qu'il expérimente, il développe « son style » d'enseignement dans le genre professionnel.

formateur de terrain

Le FT met le stagiaire en situation de tenir la classe en responsabilité et d'atteindre les objectifs définis dans le contrat pédagogique. Il :

- fournit au stagiaire matériel, moyens d'enseignement et documents nécessaires,
- présente le milieu institutionnel d'accueil et la vie de classe (horaire, équipe, type d'élèves, règles de sécurité, etc.),
- « passe la main » le plus rapidement possible,
- incite le stagiaire à expliciter ses choix didactiques et pédagogiques, ses objectifs et les moyens qu'il se donne pour les atteindre,
- aide le stagiaire à ajuster ses interventions,
- assume une fonction de formation et d'évaluation en partenariat avec le FU auquel il peut faire appel à n'importe quel moment,
- consigne par écrit ses observations en vue d'un dialogue formatif et de l'évaluation écrite certificative,
- évalue le stagiaire selon les critères définis dans les contrats pédagogiques et les instruments fournis pour chaque stage,
- participe aux réunions tripartites formative et certificative,
- participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP.

Le FT est le partenaire privilégié du stagiaire. Il ouvre un espace de réflexion et de discussion avec lui. Il l'accompagne et l'outille dans son questionnement et son cheminement professionnel.

formateur universitaire

Le FU assume les engagements de la SSED et de l'IUFE, spécifiés dans le contrat de partenariat. Il est garant de la formation du stagiaire en stage, en partenariat avec le FT. Il :

- se met à la disposition du stagiaire et de son FT,
- présente et clarifie les instruments d'évaluation à l'usage du stagiaire et du FT,
- soutient le processus d'évaluation formative du stagiaire,
- procède à la certification du stage en collaboration avec le FT,
- repère les problématiques soulevées par le stage en cours et assure le lien avec les séminaires d'analyse et de régulation de la pratique,
- se rend sur le terrain, à la demande conjointe (en principe) des partenaires pour une tripartite supplémentaire, voire une observation en classe,
- le cas échéant, assure le lien entre le duo stagiaire-FT et le FU responsable de SARP, voire la coordination des stages,
- participe à la journée de coformation en vue de contribuer à la cohérence de la formation.

Le FU est un « ami critique ». Il accompagne le duo stagiaire-FT dans les découvertes, questions, ou difficultés rencontrées. Il contribue au processus d'intégration en cours, en questionnant ce qu'il observe et en mobilisant son champ d'expertise.

charges

Cette nouvelle page de la brochure résulte de la consultation faite en juin 2016 avec une cinquantaine de formatrices et formateurs de terrain et universitaires. Nous remercions encore les personnes présentes pour leurs réflexions et leur engagement envers les stagiaires en année de CCEP.

stagiaire

- participe aux trois réunions tripartites pour chaque stage (préparatoire, formative et certificative),
- effectue un « état des lieux » écrit de ses préoccupations (les situations diverses que le stagiaire pense qu'il aura à assumer, avec ses atouts et ses limites à ce stade de son développement professionnel) avant chaque nouveau stage afin de les communiquer à ses FT et FU lors de la tripartite de lancement,
- remet sa feuille de route au FU dans les délais impartis,
- lors des tripartites, prend appui sur les traces de son enseignement (anticipation, préparation, ajustement, interventions diverses auprès des élèves, notes réflexives personnelles et interactives, etc.) et les met à disposition de ses formateurs,
- rassemble et organise les traces de ses enseignements ainsi que de ses apprentissages professionnels (conseils, feedbacks, rapports de stages, comptes-rendus de discussions bi- ou tripartites, notes réflexives personnelles et interactives, textes et notes prises en SARP, etc.).

formateur de terrain

- participe aux trois réunions tripartites des stages qui le concernent : préparatoire, formative et certificative,
- participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP (sauf cas d'impossibilité majeure),
- consigne ses observations par écrit en vue des échanges formatifs ayant lieu durant le stage et de la tripartite certificative (rédaction du rapport),
- complète le volet d'évaluation qui le concerne (appréciations et commentaires) avant la tripartite certificative et en communique le contenu à son stagiaire,
- le cas échéant, n'hésite pas à faire appel au FU responsable du stagiaire qui peut si nécessaire activer le réseau des formateurs ayant encadré l'étudiant à ce jour.

formateur universitaire

- participe aux trois réunions tripartites : préparatoire, formative et certificative,
- lors des tripartites préparatoires, assure un temps de préparation au stage avec les stagiaires dont il est responsable et les formateurs de terrain concernés,
- lors des tripartites formatives, consulte les traces d'enseignement produites par le stagiaire selon les exigences consignées dans la brochure pour chacun des stages,
- participe à la journée de coformation (pour laquelle il suit un ou plusieurs stagiaires) organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP dans la mesure de ses possibilités,
- s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant,
- rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

évaluation

L'évaluation formative est constamment présente dans le module des stages en responsabilité. Elle :

- en est le « moteur »,
- est au cœur de la dynamique d'appropriation et d'intégration qui se développe de stage en stage,
- soutient la mobilisation d'éléments théoriques au service d'une réflexivité pratique itérative,
- préside à la progression des stagiaires,
- est la préoccupation principale des partenaires durant l'essentiel du déroulement de chaque stage,
- s'appuie sur :
 - les échanges entre FT et stagiaires,
 - les rencontres tripartites,
 - les notes prises au fil des stages,
 - les documents formatifs à disposition du stagiaire et de ses formateurs.

évaluation formative

évaluation certificative

Un stage est évalué comme « acquis » ou « non acquis ».

L'évaluation repose sur trois volets complémentaires propres aux deux formateurs :

Stages CCEP

- I. Prise en charge de la classe (FT)
- II. Analyse de la pratique (FU)
- III. Respect du dispositif (FT + FU)

Stage BSEP3

- I. Respect du dispositif (FT + FU)
- II. Bilan réflexif du stagiaire (STA)
- III. Bilan réflexif du formateur de terrain (FT)

La plupart des volets se déclinent en catégories critériées correspondant aux objectifs généraux et spécifiques des stages. Un seuil de suffisance est défini pour juger de l'« acquis » ou du « non acquis » du stage.

de chaque stage

Après obtention des résultats aux trois stages du CCEP, la certification du module est validée en fin d'année par les responsables académiques des stages (RS) selon trois cas de figure possibles.

1^{er} cas

3 stages « acquis »
➔ module ACQUIS

2^{ème} cas

1 stage « non acquis »
➔ convocation d'un collège FT / FU en fin d'année académique (le cas échéant un entretien avec le stagiaire est organisé).
En principe la décision de certification du module est prise par l'ensemble des participants du collège.
ACQUIS ➔ la progression du stagiaire est suffisante en regard des lacunes constatées.
NON ACQUIS ➔ la progression du stagiaire révèle des lacunes encore trop importantes.
En cas de NON ACQUIS, une remédiation est prévue (en principe un stage à refaire à la session d'examens d'août).

3^{ème} cas

2 ou 3 stages « non acquis » ➔ module NON ACQUIS
Les stages « non acquis » sont à refaire l'année académique suivante, selon un plan de remédiation émanant d'un échange entre les RS et les FU concernés. En cas de besoin, les RS consultent les FT.

● Suite à la décision de certification du module, les RS informent le stagiaire quant au résultat. En cas de NON ACQUIS, le stagiaire est informé des remédiations planifiées.

difficultés exceptionnelles

Dans l'éventualité d'une difficulté particulière entre un stagiaire et un FT, il est impératif d'avertir le FU chargé du stage le plus rapidement possible. Cela, en vue d'éviter d'aboutir à un « non acquis » du stage pour des raisons autres que des raisons propres à la formation professionnelle du stagiaire.

Le cas échéant, le FU cherche une solution au problème rencontré, en lien si nécessaire avec les RS et le responsable de l'organisation et de la gestion des stages. Si une médiation entre stagiaire et FT ne suffit pas, un changement de lieu de stage peut être envisagé.

du sous-domaine des stages

Pour plus de détails, voir aussi :

- - le règlement des stages (annexe p. 51),
- les descriptifs et modalités de chaque stage (p. 18 à 41),
- les outils d'évaluation (pages WEB mentionnés p. 3).

présence sur le terrain

mercredi matin en cycle II

2 semaines
BSEP₃

En principe, pas de présence en classe mercredi matin (chevauchement avec des cours à l'université).

En cas d'absence du FT durant la présence du stagiaire dans la classe, le stagiaire peut, *s'il le désire et si l'enseignant concerné y consent*, rester en classe avec l'enseignant complémentaire ou le MDAS, en posture d'observation.

stage filé

Présence en classe éventuelle selon organisation du temps de stage avec le FT.

stages 3 et 4 semaines

Présence en classe dans le respect de l'horaire de l'enseignant.

enseignant complémentaire/MDAS

Les disciplines enseignées par un MDAS ou un enseignant complémentaire ne sont pas enseignées par le stagiaire.

La complémentarité des quatre stages en responsabilité comble les « manques » éventuels dus à un stage.

présence du stagiaire

Le stagiaire respecte l'horaire de son formateur de terrain (stages filé et compacts). En cas d'absence imprévue (force majeure ou maladie), il avertit son FT et le FU qui l'accompagnent. Le stagiaire compense son temps d'absence en fin de stage.

Pour une absence de plus de deux jours, le stagiaire avertit aussi le bureau d'organisation des temps de terrain et stages à l'adresse terrainfep@unige.ch.

Une présence en classe minimum est exigée pour chaque stage :

- stage 2 semaines BSEP₃ = 8 jours complets ou équivalent,
- stage filé = 16 jours complets ou équivalent (mi-temps sur 8 semaines),
- stage de 3 semaines = 12 jours complets ou équivalent,
- stage de 4 semaines = 16 jours complets ou équivalent.

Le respect du temps de responsabilité complète attendu pour chaque stage fait partie du dispositif. Il est certifié lors de la réunion tripartite finale.

En fin de stage, le FT signe une attestation de présence que l'étudiant transmet immédiatement au bureau d'organisation des temps de terrain et des stages (Mme Elsa Burri Ruiz - bureau 3193).

responsabilité du stagiaire

En respectant les consignes propres à chaque stage, le stagiaire assume la responsabilité de l'ensemble des contenus enseignés durant son temps de présence en classe.

Lors du stage filé, il est en classe l'équivalent d'un mi-temps mais la responsabilité à 100% demeure durant les journées de stage.

Durant tous les stages, le stagiaire se rend disponible hors temps scolaire pour des échanges de régulation avec son FT et pour les séances tripartites.

Le stagiaire est également invité à saisir toutes les occasions de participer à des échanges professionnels divers (TTC, entretiens, soirées de parents, etc.), dans le but de parfaire sa formation.

absence du formateur de terrain

En cas d'absence du formateur de terrain (maladie, formation continue individuelle/collective ou autre), le stagiaire —s'il est inscrit au SEREP uniquement— peut le remplacer comme suit (y compris la journée de coformation) :

- stage de 2 semaines : maximum 1 jour,
- stage de 3 semaines : maximum 2 jours,
- stage de 4 semaines (filé ou compact) : maximum 3 jours.

L'étudiant est rémunéré par le SEREP uniquement pour les remplacements effectués pour les motifs énoncés ci-dessus. La responsabilité de la classe pendant la journée de coformation est une partie intégrante du dispositif de formation. Elle n'est donc pas rémunérée.

Le stagiaire qui remplace son formateur de terrain dans les limites indiquées ci-dessus ne compense pas ces jours à la fin du stage, en présence de son formateur.

Si le formateur de terrain doit s'absenter pendant une durée plus longue que celle autorisée par le dispositif, il doit nécessairement informer le bureau d'organisation des temps de terrain et des stages à l'adresse terrainfep@unige.ch

Pour cause juridique, les stagiaires « mobilité » IN ne sont pas autorisés à remplacer leur FT, même à l'occasion de la journée de coformation. En cas d'absence, du FT, soit le stagiaire est présent en classe avec le remplaçant, soit il ne vient pas en classe et rattrape le temps « manqué » après la fin officielle du stage.

tableau récapitulatif

coup d'œil sur les stages : années 2018-2019 et 2019-2020

	2018-2019			2019-2020
	CEEP			BSEP3
Stages	filé	3 semaines	4 semaines	2 semaines
Durée du stage	16 journées (à raison de deux par semaines durant 8 semaines)	12 journées compactes	16 journées compactes	8 journées compactes
Semestre	automne	printemps	printemps	automne
Dates	du jeudi 1.11 au vendredi 21.12	du lundi 25.2 au vendredi 15.3	du jeudi 4.4 au vendredi 10.5	du jeudi 19.9 au mardi 1.10
Présence en classe avant le stage	1 journée (ou équivalent)			1 journée (ou équivalent)
Tripartite préparatoire du stage	mercredi 17 octobre 18-20h	mercredi 13 février* 18-20h	mercredi 27 mars 18-20h	jeudi 6 juin 2019 mardi 11 juin 2019
Entretien formatif de stage	tripartite en duos d'étudiants (en cours de stage)	tripartite individuelle (en cours de stage)	tripartite individuelle (en cours de stage)	tripartite collective (lors de la séance préparatoire du stage)
Entretien certificatif	tripartite individuelle (après la fin du stage)	tripartite individuelle (après la fin du stage)	tripartite individuelle (après la fin du stage)	tripartite en trios** (après la fin du stage)
Temps de présence en classe exigé	16 journées complètes	12 journées complètes	16 journées complètes	8 journées complètes
Temps minimal en complète responsabilité	au moins 14/16 jours dont 12 en continu	au moins 10/12 jours dont 8 en continu	au moins 14/16 jours dont 12 en continu	au moins 6/8 jours dont 4 en continu
Evaluation	acquis/non acquis	acquis/non acquis	acquis/non acquis	acquis/non acquis
Journée de coformation	vendredi 16 novembre	vendredi 1 mars	vendredi 12 avril	---
Séminaire de clôture du SARP	mercredi 22 mai (modalités et déroulement à préciser)			---
Collèges de formateurs (le cas échéant)	mercredi 5 juin de 12 à 18h			---

*Attention : la semaine de vacances scolaires étant fixée du 18 au 22 février 2019 et afin de permettre aux formateur-trices de terrain d'être présent-e-s, le SARP 7 a exceptionnellement lieu le mercredi 13 février, une semaine avant la rentrée académique du semestre de printemps.

**Possibilité d'une tripartite individuelle sur demande du FT ou du FU.

● Pour une vue d'ensemble de l'année, voir aussi le calendrier de l'année académique 2018-2019 (p. 47) et le planning annuel des Séminaires d'analyse et de régulation de la pratique (SARP ; p. 46).

descriptifs et modalités des stages

CCEP 2018-2019

stage en responsabilité filé

ES F4P10801

dates du stage

du 1^{er} novembre au 21 décembre 2018

tripartite préparatoire du stage :
mercredi 17 octobre 2018

journée de coformation :
vendredi 16 novembre 2018

documents de stage sur la page WEB :
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage est centré sur l'enseignement des disciplines ainsi que sur l'observation et l'analyse de la progression de l'enseignement et des apprentissages des élèves (évaluation formative et certificative du travail des élèves).

Pendant le stage, deux disciplines sont travaillées plus spécifiquement. Le choix de ces deux disciplines peut être déterminé par les modules d'approfondissement didactiques suivis par le stagiaire dans le cadre de son année de CCEP.

- *Le « couplage » conseillé entre approfondissement et discipline d'enseignement peut être difficile en fonction du contexte du stage et/ou des approfondissements suivis. Il est alors possible d'opérer d'autres choix en concertation avec le FU et le FT.*

La présence en classe à mi-temps propre à ce stage filé implique une attention particulière, dès le début du stage, à la collaboration avec le FT notamment au sujet des objectifs d'enseignement. Ainsi, il est essentiel qu'avant le début du stage, la répartition des contenus à enseigner et les responsabilités respectives soient clairement définies selon les objectifs spécifiques de ce stage (voir aussi sections suivantes).

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage filé permettent au stagiaire de (d') :

- mettre en œuvre l'enseignement de deux disciplines en tenant compte de la dimension didactique de l'enseignement
 - anticiper, planifier et articuler les contenus d'enseignement en termes de progression et de continuité,
 - organiser et mettre en œuvre le déroulement des activités et des tâches d'enseignement prévues,
- évaluer la progression des élèves sur le plan formatif et/ou certificatif
 - élaborer une ou plusieurs démarches d'évaluation (formative et/ou certificative),
 - mettre en pratique les démarches d'évaluation élaborées (formative et/ou certificative).

objectifs spécifiques

Au travers de ces objectifs, le stagiaire observe et analyse l'évolution de son enseignement et des apprentissages réalisés par les élèves. À l'aide notamment des démarches d'évaluation formative qu'il met en place, il se donne les moyens d'observation et d'analyse nécessaires pour s'assurer de la progression des élèves.

Le stage est aussi l'occasion d'aborder la *planification à long terme* d'une année scolaire. Celle-ci fait l'objet d'un temps d'échange approfondi entre stagiaire et FT.

trois étapes

anticipation Avant le début du stage, le stagiaire passe une journée d'observation (ou équivalent) en classe. Avec son FT, il décide des deux disciplines d'enseignement qui seront de sa responsabilité propre.

Sur cette base, les deux partenaires définissent et précisent les contenus d'enseignement pour l'ensemble du stage.

Compte tenu de l'organisation à mi-temps de ce stage, FT et stagiaire s'accordent sur l'horaire de présence du stagiaire en classe (en principe, ces deux journées sont retenues pour toute la durée du stage). Idéalement, elles se déroulent sans intervention de MDAS ou d'enseignants complémentaires. Toutefois, l'organisation est laissée à la négociation entre FT et stagiaire, en fonction du contexte et des obligations de chacun.

Avant le début du stage, le stagiaire, son FT et son FU sont convoqués à une *tripartite préparatoire* du stage, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression du stagiaire dans une démarche d'intégration de ses savoirs tout au long de l'année.

Stagiaire et FT remplissent conjointement la « feuille de route » (contrat tripartite) à leur disposition. Ils y précisent leurs engagements réciproques (besoins de formation, collaboration, communication, régulation), les disciplines retenues (objectifs poursuivis, première planification des séquences d'enseignement) et le canevas complet d'enseignement des disciplines retenues (voir aussi ci-dessous).

Avec l'aide du FT, le stagiaire repère les moyens d'enseignement, les outils et les références théoriques qui vont lui être nécessaires tant pour les deux disciplines retenues (préparation en solo) que pour le reste des disciplines enseignées (co-préparation).

Au plus tard avant la tripartite formative, le stagiaire remet une copie de sa feuille de route (ex. p. 50) à son FT et son FU. Elle est accompagnée du *premier projet de planification concernant les deux disciplines retenues pour le stage*. Ce projet n'est pas définitif, mais fait état du travail d'anticipation des enseignements disciplinaires retenus tant sur le plan des objectifs visés que sur le déroulement planifié.

Dans certains cas, le FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider le stagiaire et le FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

Les modalités propres à l'organisation du stage préfigurent les critères de validation du stage (volet III – voir plus loin).

Le stagiaire est responsable des activités lors de sa présence en classe. Cette responsabilité se décline de deux manières différentes :

- Il prépare seul l'enseignement des deux disciplines choisies ainsi que les démarches d'évaluation des apprentissages des élèves (formative et certificative).
- Pour tous les autres enseignements prévus dans la classe, stagiaire et FT co-préparent le programme prévu par le FT.

Dans les deux cas de figure, le stagiaire est *responsable à 100%* de la tenue de la classe, en sachant que le FT reste à disposition pour toute consultation nécessaire. En outre, le stagiaire assume la responsabilité de la classe en l'absence du FT durant la journée de coformation organisée à l'université.

En vue d'observer et analyser les activités des élèves, le stagiaire développe :

- un support (mémoire didactique) à destination des élèves,
- un instrument d'évaluation formative des élèves,
- un retour-bilan avec les élèves ; le cas échéant, l'évaluation certificative est commentée avec les élèves.

Au fil du stage, le stagiaire discute des choix à opérer avec son FT. Il adapte son enseignement en fonction des régulations qui s'imposent.

Autour de la troisième semaine, stagiaire et FT participent à une réunion tripartite en *duos* qui tient lieu de bilan intermédiaire. Les disciplines enseignées (contenus et tâches), les moyens d'observation envisagés et les objectifs poursuivis y sont discutés et analysés.

La présence de deux stagiaires —deux expériences d'enseignement différentes— permet l'enrichissement mutuel des pratiques développées.

Le lieu de la réunion tripartite en *duos* est déterminé par le FU en concertation avec les *duos* stagiaire-FT lors de la réunion tripartite préparatoire, préalable au stage.

Le cas échéant, suite à la tripartite en *duos*, le FT et/ou le STA peut faire appel au FU en vue d'un contact individuel.

pratique

En vue de la réunion tripartite certificative qui fait suite au stage, le stagiaire analyse les documents rassemblés en fonction des contenus enseignés et de la progression de l'enseignement et de l'apprentissage des élèves (voir les consignes d'évaluation au point suivant).

Contrairement à la tripartite intermédiaire (en duos), la tripartite certificative est individuelle. Elle réunit stagiaire, FT et FU sur le lieu du stage (sauf exception).

Lors de cet entretien, le stagiaire met en lumière une problématique professionnelle ancrée dans des situations vécues au cours du stage.

FT et FU procèdent à l'évaluation du stage selon les consignes données plus loin.

bilan

Au cœur du bilan de stage : une analyse réflexive théorisée. !

se créer une mémoire pour le stage

Durant l'ensemble du stage, le stagiaire rassemble des traces pertinentes en vue de l'analyse de sa pratique (« mémoire externe »), dans ses deux disciplines. Ces traces sont à la source du choix de la problématique en vue de la tripartite certificative.

Par exemple, le stagiaire rassemble ses/des :

- planifications, objectifs, contenus ou tâches,
- notes concernant l'analyse des contenus à enseigner et des tâches proposées aux élèves,
- travaux d'élèves,
- documents soutenant ses préparations (moyens d'enseignement, outils acquis dans les modules antérieurs de la formation FEP, etc.),
- réflexions jetées sur le papier au fil du stage, etc.

Cette mémoire externe est un *outil de travail*. Elle est un support *vivant* soutenant l'enseignement en cours. Elle regroupe les traces du développement de la professionnalité du stagiaire : savoirs et gestes professionnels qui se construisent au fil du stage.

La présence à mi-temps dans la classe favorise le recul —parfois difficile pour un enseignant travaillant à plein-temps— sur la dimension didactique du travail enseignant.

formative

Durant le stage, le stagiaire et son FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans le document d'évaluation formative (ex. p. 50). Celui-ci est destiné à la fois au stagiaire et au FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par le stagiaire, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du FT.

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent de la progression des enseignements dispensés, de l'apprentissage des élèves et des démarches d'évaluation mises en place (formative et/ou certificative).

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

Le FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son stagiaire. Il les lui communique au fur et à mesure du stage.

Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument au moins deux fois en cours de stage.



Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

L'observation du stagiaire alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément l'instrument de certification.

contenu et modalités

La certification du stage filé comporte trois volets complémentaires (p. 50). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

Volet I : Prise en charge de la classe

Ce premier volet, certificatif, relève du FT qui évalue le travail du stagiaire en fin des 8 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

Volet II : Analyse de la pratique

Le volet II relève du FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par le stagiaire. Environ 15 minutes sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

La présentation du stagiaire est une analyse réflexive étayée par les traces conservées tout au long du stage et concernant les deux disciplines retenues pour le stage. Elle porte sur l'évolution de l'enseignement au cours du stage et aborde la progression de l'apprentissage des élèves (objectifs spécifiques du stage).

Sur la base du travail effectué dans la classe, le stagiaire choisit une problématique qu'il développe en s'appuyant sur les traces significatives qu'il a conservées en cours de stage (préparations ; travaux d'élèves ; évaluations formatives ou certificatives, etc.). Elle met en évidence la complexité inhérente à la dimension didactique de la profession d'enseignant primaire combinée à la dimension d'évaluation certificative et/ou formative qui lui est propre.

Par exemple, la problématique s'inscrit dans le cadre de questions relatives à :

- l'évolution de l'enseignement et/ou de certains élèves,
- la planification/réalisation des activités,
- les régulations effectuées,
- l'évaluation,
- etc.

Volet III : Respect du dispositif

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail du stagiaire et de son évolution.

Sur la base des trois volets, le FU remplit la fiche récapitulative du stage, signée par les trois partenaires en fin de réunion tripartite certificative.

certificative

Les critères pour ces trois volets sont résumés page suivante et détaillés dans les documents de stage.

La notion de problématique, au cœur de l'évaluation des stages fait l'objet d'un travail spécifique durant les SARP.

critères / objectifs

volet I
prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne

Sous-catégories : conduite de la classe, gestion de l'autorité

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe

Sous-catégories : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires

Sous-catégories : avec les élèves et le groupe-classe, avec le FT et les autres partenaires

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités

Sous-catégories : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe pour les disciplines retenues

Sous-catégories : anticipation et préparation, déroulement, bilan et régulation, prise en compte de l'évolution générale de la classe

Le deuxième volet, complété par le FU, correspond aux critères suivants :

- présentation, explicitation et pertinence de la problématique retenue en lien avec une ou plusieurs situations vécues durant le stage,
- référence à des traces relatives aux deux disciplines enseignées,
- analyse de la progression de l'enseignement et des apprentissages des élèves,
- mise en perspective de l'analyse effectuée (de la problématique et de l'évolution de l'enseignement et des élèves), régulations en vue de la pratique à venir,
- mise en évidence dans la (ou les) situation(s) discutée(s) d'une appropriation/intégration de savoirs divers (par ex. : éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, référence aux modules d'approfondissement) en lien avec la problématique choisie et l'analyse effectuée,
- prise de distance,
- cohérence de la présentation et clarté de la formulation de la réflexion menée.

volet II
analyse de la pratiquevolet III
respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU concerne les critères suivants :

- prise de contact avec le FT, présence d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- définition du programme à enseigner, y compris les disciplines d'enseignement retenues,
- établissement d'un calendrier et mise au point des modalités d'échange entre FT et étudiant,
- remise de la feuille de route complétée et de la première planification au FU et au FT avant la tripartite en duo,
- définition des responsabilités respectives (deux « mi-temps ») et mise en place d'une collaboration pour le suivi de l'enseignement projeté,
- prise en charge de l'ensemble des activités habituelles,
- tenue de la classe sans la présence du FT pendant une journée (sauf impossibilité),
- participation aux réunions tripartites formative et certificative (duo et individuelle) pendant et après le stage,
- respect du contexte et du contrat de stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- prise d'information et discussion avec le FT au sujet de la planification à long terme d'une année scolaire.

Pour réussir son stage filé, le stagiaire doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets évalués selon les modalités qui suivent.

Volet I : Prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du FT en trois temps. L'échelle d'appréciation à laquelle il recourt est la suivante : TS = très satisfaisant ; S = satisfaisant ; MS = minimalement satisfaisant ; NS = non satisfaisant.

- 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des *sous-catégories*,
- 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les *catégories* générales du rapport,
- 3^{ème} temps : le FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que les *catégories* sont jugées TS, S ou MS au minimum. Par ailleurs, l'évaluation des *sous-catégories* ne comporte pas plus de 2 NS.

IMPORTANT : Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses du stagiaire et suggérant d'éventuelles pistes de régulation.

Le FT complète le document d'évaluation certificative *avant* la réunion tripartite bilan.

Volet II : Analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du FU en deux temps.

L'échelle d'appréciation à laquelle il recourt est la suivante : TS = très satisfaisant ; S = satisfaisant ; MS = minimalement satisfaisant ; NS = non satisfaisant.

- 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport,
- 2^{ème} temps : le FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

Le FU analyse la prestation du stagiaire en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Volet III : Respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le FT et le FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis »



L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par le stagiaire.

L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise au stagiaire par le FU. Ce document est conservé par l'étudiant. Il est une pièce importante dans le portfolio qui accompagne les stages en responsabilité durant l'année de CCEP.

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le FT et/ou le FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- Les manquements du stagiaire sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage filé, se référer aussi à la partie *Organisation générale des stages* dans cette brochure.

stage en responsabilité 3 semaines

ES F4P10802

dates du stage
du 25 février au 15 mars 2019

tripartite préparatoire du stage :
mercredi 13 février 2019

journée de coformation :
vendredi 1^{er} mars 2019

documents de stage sur la page WEB :
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage met l'accent sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés.

Le foyer d'attention du stage concerne les liens étroits qui existent entre savoirs, enseignant et élèves. Quel découpage et guidage par le maître, quelle dévotion et quel sens pour le travail demandé aux élèves ? A noter que ce contenu est également abordé pour partie dans les unités de formation « Du programme aux situations d'apprentissage : planifier et conduire l'enseignement » (F4P10302) et « De la formation à la profession : débiter dans l'enseignement » (F4P10303).

Il s'agit pour les étudiants d'être attentifs aux questions suivantes :

- Comment organiser et planifier le travail scolaire à court, moyen et long terme ?
- Par le biais de l'anticipation, comment rendre les savoirs présents dans la classe et accessibles à tous les élèves ?
- Quelles mises en place didactiques et pédagogiques ?
- Quelles interactions et différenciations organiser avec les élèves autour des savoirs qu'ils doivent s'approprier ?
 - A travers quelles tâches, quels supports, quels projets, quelle organisation de la classe et des interactions enseignants-élèves, élèves-élèves ?
 - A travers quelles consignes, quelles étapes, quelles interventions auprès des élèves ?
 - Au moyen de quels outils élaborés par les enseignants, en classe, dans l'école ou dans l'établissement ?

A noter que la présence à 100% du stagiaire dans la classe lui permet de participer pleinement à la vie de la classe voire de l'école. Cependant, sa responsabilité porte essentiellement sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves.

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage de 3 semaines permettent au stagiaire de (d') :

- organiser et planifier le travail scolaire,
- concevoir des formes de travail en lien avec les savoirs visés,
- susciter des interactions avec et entre les élèves ainsi que prévoir des démarches de différenciation autour de l'appropriation des savoirs.

objectifs spécifiques

déroulement

trois étapes

anticipation

Avant le début du stage, le stagiaire passe une journée d'observation (ou équivalent) en classe. Le FT communique au stagiaire ses objectifs d'enseignement pour les trois semaines de stage afin qu'il puisse prendre connaissance de ce qu'il aura à enseigner et se documenter.

Durant ce stage, le stagiaire peut proposer l'une ou l'autre activité plus personnelle de manière à mobiliser les différents acquis de sa formation, tout en prenant en charge l'ensemble de la gestion du travail scolaire et du programme proposés par le FT.

Avant le début du stage, le stagiaire, son FT et son FU sont convoqués à une *tripartite préparatoire* du stage, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression du stagiaire dans une démarche d'intégration de ses savoirs tout au long de l'année.

Après avoir conjointement défini le contenu du stage, le stagiaire et son FT remplissent la « feuille de route » (ex. p. 50). À l'aide de ce document, au-delà du contenu du stage proprement dit, ils précisent leurs attentes réciproques et s'accordent sur le calendrier du stage. *Avant le début du stage (au plus tard avant la tripartite formative)*, le stagiaire remet à ses deux formateurs (FT et FU) une copie de la « feuille de route » présentant les grandes lignes du projet d'enseignement élaboré.

Dans certains cas, le FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider le stagiaire et le FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

Les modalités propres à l'organisation du stage préfigurent les critères de validation du stage (volet III – voir plus loin).

Le stagiaire tient la classe à 100%. Il se charge de développer et de mettre en œuvre le contenu de formation défini dans la « feuille de route ».

Il assume la responsabilité complète de la classe durant au moins 10/12 jours dont 8 en continu (deux semaines).

Au début du stage, l'enseignement dispensé aux élèves peut bénéficier d'un temps de co-préparation avec le FT. Dès que possible cependant (au plus tard au milieu de la deuxième semaine du stage), le stagiaire est seul responsable de l'élaboration de son enseignement. Le FT reste à disposition en cas de besoin.

Le stagiaire participe à plusieurs moments de régulation avec le FT. Les deux partenaires se rencontrent pour une réunion formelle de réflexion par semaine (au moins), s'appuyant sur les instruments d'observation fournis.

Durant la 2^{ème} semaine du stage (idéalement), le stagiaire participe à une réunion tripartite avec son FT et le FU qui le suit. Cette réunion a lieu dans la classe où se déroule le stage (sauf exception) ; elle permet un bilan de la première partie du stage et une mise en perspective de sa fin, en recherche de possibles régulations. A cette occasion, les objectifs généraux et spécifiques du stage peuvent être ré précisés en fonction de la progression du stagiaire.

Durant le stage, le stagiaire assume la responsabilité de la classe en l'absence du FT, au minimum durant une journée (coformation).

pratique

Le stagiaire effectue un retour sur le fonctionnement du stage et mène une réflexion sur le contenu enseigné.

Il participe ensuite à la réunion tripartite d'évaluation certificative qui se tient en principe sur le lieu du stage.

À cette occasion, le stagiaire présente une analyse portant sur l'enseignement mené en classe. Il sélectionne une problématique en lien avec les objectifs spécifiques du stage.

bilan

Au cœur du bilan de stage : une analyse réflexive théorisée. !

formative

Durant le stage, le stagiaire et son FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs (généraux et spécifiques) du stage, explicités dans le document d'évaluation formative (ex. p. 50). Celui-ci est destiné au stagiaire et au FT. Au-delà de faciliter l'observation de la classe par le stagiaire, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du FT.

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage (organisation et planification du travail scolaire).

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

Le FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son stagiaire. Il les lui communique au fur et à mesure du stage.

Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument au moins deux fois en cours de stage.



Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

L'observation du stagiaire alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément l'instrument de certification.

contenu et modalités

La certification du stage de 3 semaines comporte trois volets complémentaires qui donnent lieu à la certification du stage (ex. p. 50). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

Volet I : Prise en charge de la classe

Ce premier volet, certificatif, relève du FT qui évalue la tenue de classe du stagiaire, en fin des 3 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

Volet II : Analyse de la pratique

Le volet II relève du FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par le stagiaire. Environ 15 minutes sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

La présentation du stagiaire est une analyse réflexive étayée par les traces conservées tout au long du stage.

Suite à l'enseignement mis en œuvre dans la classe, le stagiaire identifie une problématique relative aux liens entre enseignant, savoirs et élèves dans le domaine de l'organisation et de la planification du travail scolaire (objectifs spécifiques). Cette problématique peut porter sur les formes de travail en lien avec les savoirs visés et/ou sur les interactions avec les élèves et la différenciation autour de l'appropriation des savoirs.

Volet III : Respect du dispositif

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail du stagiaire et de son évolution.

Sur la base des trois volets, le FU remplit la fiche récapitulative du stage, signée par les trois partenaires en fin de réunion tripartite certificative.

certificative

Les critères pour ces trois volets sont résumés page suivante et détaillés dans les documents de stage.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne

Sous-catégories : conduite de la classe, gestion de l'autorité

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe

Sous-catégories : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires

Sous-catégories : avec les élèves et le groupe-classe, avec le FT et les autres partenaires

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités

Sous-catégories : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Organisation et planification du travail scolaire

Sous-catégories : formes de travail en lien avec les savoirs visés, interactions avec les élèves et différenciation autour de l'apprentissage des savoirs

Le deuxième volet, complété par le FU, correspond aux critères suivants :

- présentation, explicitation et pertinence d'une problématique en lien avec une ou plusieurs situations propres aux interactions entre enseignant, savoirs et élèves,
- mise en évidence dans la (ou les) situation discutée d'une appropriation/intégration de savoirs divers (éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, référence à des contenus de formation antérieurs) en lien avec la problématique,
- utilisation d'exemples évocateurs (documents, illustrations, anecdotes, etc.),
- évocation de régulations possibles en vue du stage suivant et de la pratique à venir,
- prise de distance dans la réflexion menée,
- cohérence de la présentation et clarté dans la formulation de la réflexion menée.

volet II analyse de la pratique

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU concerne les critères suivants :

- prise de contact avec le FT, présence d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- définition du programme à enseigner en lien notamment avec les objectifs spécifiques du stage,
- remise de la feuille de route complétée au FU et au FT,
- participation aux réunions tripartites formative et certificative en cours et en fin de stage,
- mise en œuvre d'activités d'apprentissage autour des savoirs prévus au programme (objectifs spécifiques),
- tenue de classe en responsabilité complète durant au moins 10 jours dont 8 en continu,
- tenue de la classe en l'absence du FT pendant une journée (sauf impossibilité),
- participation à au moins une réunion formelle de régulation par semaine,
- respect du contexte et du contrat de stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- échange à propos des modes d'organisation et de planification du travail scolaire, à court, moyen et long termes.

Pour réussir son stage de 3 semaines, le stagiaire doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets évalués selon les modalités suivantes.

Volet I : Prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du FT en trois temps. L'échelle d'appréciation à laquelle il recourt est la suivante : TS = très satisfaisant ; S = satisfaisant ; MS = minimalement satisfaisant ; NS = non satisfaisant.

- 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des sous-catégories,
- 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les catégories générales du rapport,
- 3^{ème} temps : le FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que les catégories sont jugées TS, S ou MS au minimum. Par ailleurs, l'évaluation des sous-catégories ne comporte pas plus de 2 NS.

IMPORTANT : Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses du stagiaire et suggérant d'éventuelles pistes de régulation.

Le FT complète le document d'évaluation certificative avant la réunion tripartite bilan.

Volet II : Analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du FU en deux temps.

L'échelle d'appréciation à laquelle il recourt est la suivante : TS = très satisfaisant ; S = satisfaisant ; MS = minimalement satisfaisant ; NS = non satisfaisant.

- 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport,
- 2^{ème} temps : le FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

Le FU analyse la prestation du stagiaire en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Volet III : Respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le FT et le FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par le stagiaire.

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le FT et/ou le FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- Les manquements du stagiaire sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage de 3 semaines, se référer aussi à la partie *Organisation sur le terrain* de cette brochure.

L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise au stagiaire par le FU. Ce document est conservé par l'étudiant. Il est une pièce importante dans le portfolio qui accompagne les stages en responsabilité durant l'année de CCEP.

notes personnelles

stage en responsabilité 4 semaines

ES F4P10803

dates du stage
du 4 avril au 19 mai 2019

tripartite préparatoire du stage :
mercredi 27 mars 2019

journée de coformation :
vendredi 12 avril 2019
documents de stage sur la page WEB :
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage est le dernier et le plus long stage compact de la formation.

Il prépare le stagiaire à la pratique professionnelle qui l'attend en lui offrant l'opportunité d'exercer la profession *dans son intégralité*. Sa présence à 100% dans la classe lui permet de participer pleinement à la vie de la classe, de l'école et de l'établissement.

La responsabilité du stagiaire porte tant sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves que sur le bon fonctionnement de la classe de manière générale. C'est aussi l'occasion pour le stagiaire de s'intéresser et de prendre part à la dimension administrative du travail de l'enseignant et aux relations entretenues au-delà de celles directement présentes dans la classe (parents, collègues, directeur, autre).

Dans le cadre de ce stage, le stagiaire prend en charge le programme prévu par son FT pour la période d'enseignement concernée. Le cas échéant, il propose des activités personnelles en tenant compte du programme suggéré et en discussion avec son FT.

Dans la mesure du possible, la responsabilité du stagiaire est assimilable à celle de son formateur de terrain. Elle lui revient à 100% dès le début du stage.

Par ailleurs, le stagiaire profite de l'un des enseignements dispensés dans sa classe de stage pour s'exercer à l'utilisation des MITIC (média, informatique et technologie). Cette mobilisation des technologies est accompagnée par l'unité « Usages pédagogiques des MITIC » (72280) suivie parallèlement par tous les étudiants. FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation.

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage de 4 semaines permettent au stagiaire de (d') :

- gérer la classe en continu sur les plans organisationnel, didactique et relationnel,
- porter un regard spécifique sur 3 domaines (voir ci-dessous pour le choix de ces domaines),
- adopter une position réflexive sur sa pratique au travers de son expérience, de celle de son FT et des savoirs accumulés au cours de son parcours de formation.

objectifs spécifiques

choix des 3 domaines

Ce choix permet au stagiaire d'être plus attentif à trois domaines d'enseignement, choisis en fonction de besoins personnels (disciplines peu exercées ; intérêts) et/ou des spécificités du contexte.

Deux démarches sont envisageables pour procéder au choix demandé :

1^{ère} démarche : Trois disciplines scolaires dont au moins une dite « seconde » (musique, arts plastiques, éducation physique, histoire, géographie ou sciences). Exemples :

- mathématique, lecture et musique,
- français II, histoire et éducation physique.

2^{ème} démarche : Deux disciplines scolaires dont au moins une dite « seconde » (voir ci-dessus) **ET** un domaine dit « transversal ». Exemples :

- mathématique, histoire et organisation d'une journée sportive,
- français, arts plastiques et gestion/animation d'un conseil de classe,
- français, sciences et différenciation.

Des explications complémentaires à ces consignes générales sont développées à l'occasion de la tripartite préparatoire, préalable au stage.

trois étapes

anticipation

Avant le début du stage, le stagiaire passe une journée d'observation (ou équivalent) en classe.

A cette occasion, le FT communique au stagiaire le programme qu'il prévoit pour la durée du stage afin qu'il puisse se documenter.

En outre, le FT convient avec le stagiaire du temps à sa disposition pour des projets qui lui seront propres, notamment le projet MITIC. Enfin, stagiaire et FT discutent les premières modalités d'enseignement et d'intervention du stagiaire.

Avant le début du stage, le stagiaire, son FT et son FU sont convoqués à une *tripartite préparatoire* du stage, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression du stagiaire dans une démarche d'intégration de ses savoirs professionnels au long de l'année.

Stagiaire et FT remplissent conjointement la « feuille de route » (p. 50) à leur disposition. Ils y précisent leurs engagements réciproques (besoins de formation, collaboration, communication, régulation), les objets d'enseignement retenus (objectifs, activités) et les trois domaines retenus comme objectifs spécifiques (ce choix est confirmé lors de la tripartite intermédiaire).

Au plus tard avant la tripartite formative, le stagiaire remet une copie de sa feuille de route à son FT et son FU.

Dans certains cas, le FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider le stagiaire et le FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

Les modalités propres à l'organisation du stage préfigurent les critères de validation du stage (volet III – voir plus loin).

pratique

Le stagiaire tient la classe à 100%, dans une logique de responsabilité maximale, selon des modalités à adapter à la situation particulière de la classe. Il se charge de développer et de mettre en œuvre le contenu de formation défini dans la « feuille de route ».

En début de stage et si nécessaire, stagiaire et FT peuvent recourir aux deux modalités suivantes :

- Le stagiaire « se teste », prenant en charge quelques moments de la vie de la classe (environ 50%). La tenue de la classe est alors co-préparée entre stagiaire et FT.
- La classe est prise en charge à 100% par le stagiaire mais, pendant quelques jours (2-4 jours maximum), l'enseignement est co-préparé avec le FT.

Le plus rapidement possible, le stagiaire planifie seul le travail. Par sécurité cependant et selon convenance entre eux, il peut soumettre ses préparations à son FT après préparation.

Il assume la responsabilité complète de la classe durant au moins 14/16 jours dont 12 en continu (trois semaines).

Durant le stage, le stagiaire participe à plusieurs moments de régulation avec le FT. Les deux partenaires se rencontrent pour une réunion formelle de réflexion par semaine (au moins), s'appuyant sur les instruments d'observation fournis.

Durant la 2^{ème} semaine du stage (idéalement), le stagiaire participe à une réunion tripartite avec son FT et le FU qui le suit. Cette réunion a lieu dans la classe où se déroule le stage (sauf exception) ; elle permet un bilan de la première partie du stage et une mise en perspective de sa fin en recherche de possibles régulations. A cette occasion, les objectifs généraux et spécifiques du stage peuvent être précisés en fonction de la progression du stagiaire.

Durant le stage, le stagiaire assume la responsabilité de la classe en l'absence du FT, au minimum durant une journée (coformation).

bilan

Le stagiaire effectue un retour sur le fonctionnement du stage et mène une réflexion sur le contenu enseigné.

Il participe ensuite à la réunion tripartite d'évaluation certificative qui a lieu en principe sur le lieu du stage.

A cette occasion, le stagiaire présente une analyse portant sur l'enseignement mené en classe. Il sélectionne une problématique en lien avec les objectifs spécifiques du stage.

Au cœur du bilan de stage : une analyse réflexive



formative

Durant le stage, le stagiaire et son FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs (généraux et spécifiques) du stage explicités dans le document d'évaluation formative (ex. p. 50). Celui-ci est destiné au stagiaire et au FT. Au-delà de faciliter l'observation de la classe par le stagiaire, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du FT.

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent de la progression des enseignements dispensés, de l'apprentissage des élèves et des démarches d'évaluation mises en place (formative et/ou certificative).

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

Le FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son stagiaire. Il les lui communique au fur et à mesure du stage.

Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument au moins deux fois en cours de stage.



Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

L'observation du stagiaire alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément l'instrument de certification.

contenu et modalités

La certification du stage de 4 semaines comporte trois volets complémentaires qui donnent lieu à la certification du stage (ex. p. 50). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

Volet I : Prise en charge de la classe

Ce premier volet, certificatif, relève du FT qui évalue le travail de tenue de classe par le stagiaire dans la classe en fin des 4 semaines. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage.

Volet II : Analyse de la pratique

Le volet II relève du FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par le stagiaire. Environ 15 minutes sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

Parmi les situations vécues durant le stage, le stagiaire sélectionne une activité d'enseignement ou situation de vie quotidienne en vue d'une analyse plus approfondie. La situation renvoie à une problématique professionnelle qui peut concerner une réussite tout autant qu'une difficulté (ce choix n'influence en aucun cas l'évaluation certificative).

La problématique peut concerner l'enseignant-stagiaire ou d'autres partenaires : élèves, enseignant/FT, collègues, directeur ou parents. Elle peut être en lien avec un des trois domaines retenus ou non. Elle met en évidence la dimension identitaire et professionnelle du stagiaire. Elle lui permet d'interroger sa professionnalité naissante, au cœur de la multitude de savoirs auxquels il s'est confronté durant son stage et sa formation, qui feront son quotidien par la suite.

Concrètement, le stagiaire met en évidence la complexité de la situation retenue et relève ses enjeux professionnels (didactiques et/ou transversaux). Dans son analyse, le stagiaire articule des observations et des constats réalisés en cours de stage avec une prise de distance critique. Il met en évidence à la fois les compétences qu'il a acquises et les manques dont il est conscient. Son argumentation met en évidence une appropriation-intégration de savoirs divers (concepts, prescriptions, contenus de formation préalables). Son propos met en perspective la suite de son parcours professionnel et propose des pistes de régulation.

Volet III : Respect du dispositif

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail du stagiaire et de son évolution.

Sur la base des trois volets, le FU remplit la fiche récapitulative du stage, signée par les trois partenaires en fin de réunion tripartite certificative.

certificative

Les critères pour ces trois volets sont résumés page suivante et détaillés dans les documents à disposition.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne

Sous-catégories : conduite de la classe, gestion de l'autorité

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe

Sous-catégories : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires

Sous-catégories : avec les élèves et le groupe-classe, avec le FT et les autres partenaires

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités

Sous-catégories : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Trois domaines retenus définis conjointement par le stagiaire et son FT

Sous-catégories : 1^{er} domaine, 2^{ème} domaine, 3^{ème} domaine

Le deuxième volet, complété par le FU, correspond aux critères suivants :

- présentation et explicitation du choix et déroulement de la situation retenue et de la problématique sous-jacente,
- mise en évidence de la complexité de la situation et discussion de ses enjeux professionnels (problématisation),
- mise en évidence dans la situation discutée d'une appropriation/intégration de savoirs divers (éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, références à des contenus de cours antérieurs),
- présence d'illustrations et d'exemples évocateurs (documents présentés mais aussi événements anecdotiques ayant provoqué un point d'analyse),
- analyse et justification des compétences et des préoccupations constatées au travers de la situation,
- évocation des régulations possibles en vue d'une autre mise en pratique (au niveau des élèves et/ou de l'enseignant),
- prise de distance effectuée, mise en évidence de la dimension identitaire et professionnelle,
- clarté dans la structuration de la présentation et la formulation de la réflexion.

volet II analyse de la pratique

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU, concerne les critères suivants :

- prise de contact avec le FT, présence en classe du stagiaire avant le stage (1 journée ou équivalent),
- définition conjointe du programme enseigné durant le stage en lien avec les objectifs spécifiques, notamment choix des trois domaines,
- remise de la feuille de route complétée au FU,
- choix communs (FT et stagiaire) et planification des modalités d'organisation du stage,
- mise en œuvre de l'enseignement dans une posture de responsabilité « autonome »,
- tenue de classe durant au moins 14 jours dont 12 ininterrompus,
- en principe, tenue de classe en l'absence du FT durant une ou deux journées,
- participation à au moins une rencontre formelle bipartite par semaine et aux réunions tripartites pendant et après le stage,
- respect du contexte et du contrat du stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.).

évaluation – mise en forme

Pour réussir son stage de 4 semaines, le stagiaire doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets évalués selon les modalités qui suivent.

Volet I : Prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du FT en trois temps. L'échelle d'appréciation à laquelle il recourt est la suivante : TS = très satisfaisant ; S = satisfaisant ; MS = minimalement satisfaisant ; NS = non satisfaisant.

- 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des *sous-catégories*,
- 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les *catégories* générales du rapport,
- 3^{ème} temps : le FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que les *catégories* sont jugées TS, S ou MS au minimum. Par ailleurs, l'évaluation des *sous-catégories* ne comporte pas plus de 2 NS.

IMPORTANT : Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses du stagiaire et suggérant d'éventuelles pistes de régulation.

Le FT complète le document d'évaluation certificative *avant* la réunion tripartite bilan.

Volet II : Analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du FU en deux temps.

L'échelle d'appréciation à laquelle il recourt est la suivante : TS = très satisfaisant ; S = satisfaisant ; MS = minimalement satisfaisant ; NS = non satisfaisant.

- 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport,
- 2^{ème} temps : le FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

Le FU analyse la prestation du stagiaire en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Volet III : Respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le FT et le FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».



L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par le stagiaire.

L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise au stagiaire par le FU. Ce document est conservé par l'étudiant. Il est une pièce importante dans portfolio qui accompagne les stages en responsabilité durant l'année de CCEP.

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le FT et/ou le FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- Les manquements du stagiaire sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage de 4 semaines, se référer aussi à la partie *Organisation sur le terrain* de cette brochure.

notes personnelles

notes personnelles

descriptif et modalités du stage

BSEP3 2019-2020

stage en responsabilité formatif de 2 semaines

UF 7426GO

dates du stage

du 19 septembre au 1er octobre 2019

séance préparatoire du stage :
jeudi 6 et mardi 11 juin 2019

documents de stage sur la page WEB :
<https://www.unige.ch/fapse/bsep/stages/>



essentiel

Ce stage, appelé « stage formatif », se situe à un moment crucial : à *mi-chemin du parcours de formation* de l'étudiant. Pour cette raison, dans l'esprit d'un bilan pronostic, il est essentiel que FT, étudiant et FU fassent un bilan aussi honnête que possible.

Pour le stagiaire, il s'agit de savoir prendre des risques et d'oser admettre ses difficultés éventuelles.

Pour le FT et le FU, il s'agit, malgré ou grâce au statut formatif du stage, d'oser nommer les difficultés observées, dans le but premier de signaler au stagiaire les points sur lesquels il lui faut impérativement travailler s'il veut pouvoir réussir sa formation sans autres problèmes.

les bons mots

Bien sûr, il n'est pas toujours aisé de trouver les bons mots pour dire à l'écrit ET à l'oral ce qui doit l'être, ni d'entendre certaines choses. Mais c'est à ce prix qu'une progression ultérieure est réellement possible. En ce sens, tous les propos (échanges oraux et commentaires du rapport écrit) ont une valeur inestimable.

Les étudiants choisissent leur FT uniquement à partir des fiches de formateurs expérimentés disponibles au secrétariat des stages.

orientation générale

Pour ce premier stage en responsabilité, le stagiaire bénéficie d'un « terrain d'exercice en solo ». Il se confronte au changement de posture propre à son rôle d'étudiant : jusque-là dans une posture d'observation ou d'action ponctuelle, il devient acteur responsable, s'approchant de son rôle professionnel futur.

Pour sa part, le FT guide et accompagne le stagiaire dans ses premiers pas « professionnels ». Sa présence active et constante se veut à la fois rassurante, stimulante et critique. Ensemble, FT et stagiaire identifient les « confiances » (acquis) et les « préoccupations » (manques) du stagiaire, en vue d'orienter la suite de sa formation.

objectifs spécifiques

En plus des objectifs généraux communs aux stages en responsabilité (voir p. 9), ce premier stage permet au stagiaire de (d') :

- se situer par rapport aux objectifs généraux des stages,
- repérer ses « préoccupations » (confiances, inquiétudes,...),
- identifier des pistes de formation et de développement ultérieures.

déroulement

trois étapes

anticipation Après confirmation du lieu de stage, le stagiaire et son FT participent à une réunion tripartite préparatoire du stage au mois de juin précédant l'année du stage. A cette occasion, en vue du stage à venir (objectifs spécifiques) le stagiaire procède à l'identification de ses « préoccupations » (confiances, inquiétudes,...), à l'aide de son FT.

Dès la rentrée scolaire de septembre, avant le début du stage, le stagiaire passe une journée (ou son équivalent) dans la classe. A cette occasion, le FT communique les contenus d'enseignement des deux semaines de stage afin que le stagiaire se documente. Celui-ci peut proposer une activité de son choix en vue de mobiliser les premiers acquis de sa formation.

Sur cette double base, le stagiaire prépare sa prise en charge de la classe et du programme proposé et négocié avec le FT.

Les activités *menées par le stagiaire* sont *co-préparées* avec le FT.

Le stagiaire et son FT complètent conjointement la « feuille de route » (ex. p. 49). Cette dernière fixe le projet d'enseignement et les modalités d'organisation générales.

Une copie de la « feuille de route » est remise au FT et au FU responsable du stagiaire *avant le début du stage*.

pratique Le stagiaire tient la classe à 100%. Il met en œuvre l'enseignement planifié et assume la responsabilité complète de la classe durant au moins 6 sur les 8 jours, dont 4 en continu.

Il participe à des temps de régulation avec son FT —notamment une rencontre hebdomadaire formelle— dans une perspective d'évaluation formative.

Dès la fin de son stage, le stagiaire mène une réflexion sur les objectifs spécifiques identifiés. Il complète le document « bilan réflexif » du stagiaire, en vue de la tripartite collective d'évaluation certificative.

Parallèlement, le FT remplit le document de bilan formatif.

Stagiaire et FT lisent leurs documents-bilan respectifs. Idéalement, ils se rencontrent une dernière fois avant la tripartite certificative pour en discuter. Une tripartite certificative collective —obligatoire— réunit les duos FT/stagiaire et le FU responsable du stage. Cette réunion vise à la fois :

- le bilan formatif du stage (prises de conscience/confiance et besoins de formation ultérieurs),
- la validation certificative du stage sur la base des critères retenus pour sa certification.

Si nécessaire, FT et FU peuvent décider conjointement de mener une tripartite individuelle, en plus de la tripartite collective. Cette tripartite est l'occasion pour l'étudiant et ses formateurs de préciser certains points de régulation personnalisés.

évaluation

formative

Le stagiaire et son FT se réunissent régulièrement pour échanger au sujet des objectifs généraux et spécifiques du stage et de son déroulement.

Le document d'évaluation formative (ex. p. 49) sert de point d'appui aux échanges. Il est destiné à la fois au stagiaire et au FT et privilégie la confrontation entre l'observation du FT et l'auto-évaluation du stagiaire.

L'observation porte à la fois sur la prise en charge de la classe (objectifs généraux) et sur les objectifs spécifiques du stage.



Dans le document, l'observation des catégories ne porte pas « point par point » sur tous les items ; ceux-ci précisent le contenu à observer, dirigent le regard. De plus, ils ne sont pas exhaustifs.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation formative propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

contenu

La certification de ce stage comporte trois volets complémentaires qui donnent lieu au bilan du stage (ex. p. 49). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

Volet I : Compétences professionnelles (A) et respect du dispositif (B)

Ce premier volet, à la fois formatif (I/A) et certificatif (I/B), est complété par le FT et le FU à la fin de la séance tripartite collective (voire individuelle, en cas de besoin) qui fait suite au stage.

Volet II : Bilan réflexif du stagiaire

Ce deuxième volet, formatif, est rédigé par l'étudiant *avant* la réunion tripartite collective certificative. Ce texte lui permet de se préparer au travail d'analyse conjointe qui aura lieu lors de cette séance.

Volet III : Bilan et commentaires du formateur de terrain

Ce troisième volet, formatif, est complété par le FT *avant* la réunion tripartite collective certificative (voire l'éventuelle tripartite individuelle). Ce bilan permet à l'étudiant de garder une trace du regard porté par le FT sur le déroulement du stage et les apprentissages réalisés.

Sur la base de ces trois volets, le FU remplit une fiche récapitulative signée par les trois partenaires lors de la réunion tripartite certificative collective (voire individuelle) qui fait suite au stage.

modalités

Pour obtenir un « acquis » au stage de 2 semaines, l'étudiant doit obtenir une appréciation positive (OUI) pour chacun des critères propres au volet I/B « respect du dispositif ». Le volet I/A « compétences professionnelles » garde un statut formatif. Toutefois, un NS dans ce volet implique obligatoirement un entretien tripartite individuel de régulation.

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation des différents critères du volet I/B « respect du dispositif » par le FT et/ou le FU (ou en cas de désaccord entre eux), les formateurs sursoient à la certification et en réfèrent aux responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à une réunion tripartite individuelle regroupant le FT, le FU et l'étudiant pour préciser les difficultés notées et les besoins de formation de l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant complète son rapport par un IV^{ème} volet, portant sur les apprentissages et pistes de régulation évoqués lors de cet entretien. Suite à l'entretien, deux cas de figure sont possibles :

- si les manquements du stagiaire sont jugés comme importants mais comme pouvant être corrigés dans un laps de temps relativement court, alors le stage est évalué « non acquis » *pour la session de février* et un dispositif de régulation est défini par le FU et/ou les RS, sous la forme d'un travail écrit et/ou de jours de stage supplémentaires. Si le travail supplémentaire accompli est considéré comme satisfaisant, alors l'« acquis » du stage est délivré à la session d'examens du mois d'août. Si, après la régulation, le stage est toujours considéré comme « non acquis », alors il doit être refait l'année suivante,
- si les manquements du stage sont jugés trop importants pour pouvoir être corrigés dans l'immédiat, sur la base d'une ou de plusieurs appréciations négatives (NON) sur le volet I/B « respect du dispositif », alors le stage est évalué « non acquis » et il doit être refait l'année suivante.

certificative

Pour connaître les critères, voir page suivante.

L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise au stagiaire par le FU. Ce document est conservé par l'étudiant en vue de sa dernière année de formation. Il fait partie des traces d'apprentissage professionnel qui sont récoltées durant les stages en responsabilité de l'année de CCEP.

évaluation

critères et déroulement

volet I
compétences professionnelles et
respect du dispositif

Pour ce premier volet, évalué conjointement par le FT et le FU lors de la tripartite certificative, les critères évalués se répartissent en deux catégories.

A) *Compétences professionnelles* :

- gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne (conduite et autorité),
- mise en œuvre d'activités d'apprentissage autour des savoirs prévus au programme (co-conception et conduite),
- développement des relations avec l'ensemble des partenaires (avec les élèves et la classe ; avec le FT et les autres partenaires),
- implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités (capacité d'adaptation, identité).

Chacun des items du volet I/A est évalué selon l'échelle TS / S / MS / NS (très satisfaisant / satisfaisant / minimalement satisfaisant / non satisfaisant). La présence d'un NS implique obligatoirement l'organisation d'un entretien tripartite individuel de régulation.

B) *Respect du dispositif* :

- prise de contact avec le FT ; présence d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage ; prise de connaissance du contenu à enseigner,
- co-préparation avec le FT des activités d'enseignement,
- remise de la feuille de route au FU et au FT avant le début du stage,
- tenue de classe en responsabilité complète au moins 6 jours dont 4 en continu,
- participation à une réunion formelle de régulation par semaine,
- participation aux deux réunions tripartites collectives (pré- et post-stage),
- respect du contexte (ponctualité, disponibilité et implication),
- identification par le stagiaire de ses « confiances » et « préoccupations » et transmission au FT et au FU (volet II « bilan du stagiaire »).

Chacun des items du volet I/B est évalué selon l'appréciation : OUI / NON. La présence d'un NON résulte dans une évaluation « non acquis ».

Le deuxième volet, formatif, est complété par l'étudiant avant la réunion tripartite collective certificative.

Ce texte, personnel et réflexif, lui permet de se préparer au travail d'analyse conjointe qui aura lieu en présence de son FT et de son FU ainsi que de deux ou trois autres duos FT/stagiaire. Ce texte peut être rédigé en complétant la grille ou sous forme de texte libre reprenant les mêmes catégories (voir les documents).

Le bilan réalisé porte sur les axes suivants (3-4 pages A4) :

- état de situation et mise en perspective par rapport aux *objectifs généraux* des stages en responsabilité,
- éclairage sur des « préoccupations » (confiances, inquiétudes,...) constatées durant le stage (*objectifs spécifiques* identifiés par l'étudiant en début de stage),
- identification et justification des pistes de formation nécessaires à court, moyen ou long terme.

Ce bilan est transmis au FT pour lecture en vue d'un échange en duo avant la rencontre tripartite.

Une copie du document est remise au FU lors de la réunion tripartite collective certificative.

volet II
bilan réflexif du stagiairevolet III :
bilan et commentaires du FT

Le troisième volet, formatif, est complété par le FT avant la réunion tripartite collective certificative. Ce bilan est rédigé selon deux formes, à choix : en tenant compte des mêmes rubriques que le rapport du stagiaire ; dans un formulaire identique à celui utilisé en CCEP (voir les documents).

Ce bilan offre au stagiaire une trace concrète du regard porté par son FT sur le déroulement du stage et les apprentissages réalisés. En ce sens, il porte sur les mêmes axes que ceux du bilan réflexif du stagiaire (volet II) :

- identification et justification des « préoccupations » (confiances, inquiétudes,...) constatées durant le stage (*objectifs spécifiques* identifiés par l'étudiant en début de stage),
- état de situation et mise en perspective par rapport aux *objectifs généraux* des stages en responsabilité,
- identification et justification des pistes de formation nécessaires à court, moyen ou long terme.

Ce bilan est transmis au FT pour lecture (idéalement en vue d'un échange en duo) avant la rencontre tripartite.

notes personnelles

documents
utiles

compétences

maîtriser et exercer la profession d'enseignant

- 1 Enseigner est un métier qui s'exerce dans le cadre d'une organisation publique ou privée à laquelle il appartient de prescrire les finalités de l'enseignement et de structurer le cursus, souvent de définir de façon plus ou moins détaillée des programmes et des horaires plus ou moins contraignants, parfois de proposer ou d'imposer des démarches didactiques et des moyens d'enseignement. La formation doit préparer à respecter les cahiers des charges fixés par les organisations scolaires tout autant qu'à faire évoluer le métier vers davantage d'autonomie et de responsabilité. On visera donc à former des professionnels capables de penser et d'agir de façon juste et efficace à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques.

réfléchir sur sa pratique, innover, se former

- 2 La formation visera à former des praticiens capables d'analyser leur action et de l'infléchir au gré de l'expérience. Cette compétence s'acquiert par un rapport théorique – distancié, étayé par des grilles d'intelligibilité – au travail observé et vécu dès le début de la formation initiale. Cette dernière tendra à leur donner les moyens scientifiques et cliniques d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Cette orientation suppose non seulement une capacité d'analyse et de décision, mais également des attitudes : prise de risques, capacité de reconnaître ses erreurs, de demander de l'aide, d'identifier ses besoins de formation en termes de développement de sa propre personne et d'enseignant en devenir, autant que sur le plan de la maîtrise des savoirs théoriques.

maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques

- 3 Le but de la formation est de faire passer les étudiants de la maîtrise personnelle des connaissances et des savoir-faire disciplinaires à leur mise en œuvre en situation didactique et à leur appropriation active par les élèves. Cela suppose une familiarisation avec les contenus d'enseignement conçus comme élaborations complexes, historiquement constituées, contraintes par le système d'enseignement, puis l'appropriation de concepts, de savoirs et de savoir-faire relevant, au premier chef, des didactiques des disciplines, mais aussi de la didactique comparée et des différentes approches consacrées aux processus de l'enseignement et de l'apprentissage dans les contextes scolaires ou, encore, aux dimensions pluri- ou interdisciplinaires.

se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes

- 4 Les savoirs accumulés par les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre guider pas à pas la pratique pédagogique. Ils constituent en revanche une référence essentielle : au stade de la planification didactique globale, de la préparation de séquences particulières, de l'adoption d'un mode de gestion de classe adapté aux objectifs globaux et spécifiques assignés à la scolarité primaire, aux contextes de classe et aux caractéristiques des élèves, puis, au moment de l'analyse et de l'interprétation de l'expérience permettant la régulation de l'action sur le vif ou son ajustement différé en présence de situations analogues.

assumer la dimension éducative de l'enseignement

- 5 La formation des enseignants à l'Université les préparera à intégrer à leur action didactique et pédagogique les dimensions de socialisation et d'éducation qui figurent dans les objectifs de l'école, notamment les orientations générales des plans d'études ou les lois sur l'instruction publique. La formation favorisera une prise de conscience des valeurs et attitudes véhiculées par les contenus et les pratiques de l'enseignement. Elle sensibilisera à la diversité culturelle, aux différences sexuelles, éthiques, sociales et religieuses, aux exclusions qu'elles provoquent. Les futurs enseignants seront amenés à réfléchir à leur rôle dans ce domaine, même s'il est bien entendu qu'ils partagent cette responsabilité avec d'autres professionnels et les familles.

compétences

concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement

- 6** Le rôle des enseignants est de favoriser les apprentissages des élèves, leur développement – intellectuel, psychique, moral, social, physique – et la construction de leur identité, dans le sens des objectifs de l'institution scolaire aussi bien que de leurs trajectoires personnelles. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser les processus d'enseignement : s'approprier les savoirs disciplinaires, savoir planifier des progressions, construire des séquences didactiques et les conduire, gérer un groupe, évaluer, négocier avec les parents et les collègues, etc. Mais la valeur de ces moyens se juge au niveau des destinataires, les élèves. Prendre en compte celui qui se forme dans la triade élève-savoir-enseignant, c'est s'intéresser à ses processus d'apprentissage, ses modes d'appropriation de la connaissance, ses acquis, l'usage qu'il peut faire de ses connaissances, les rapports qu'il entretient avec l'école et les savoirs, ses ancrages culturels.

prendre en compte la diversité des élèves

- 7** La diversité des élèves est une donnée de base de l'activité enseignante. La formation préparera à comprendre et gérer cette diversité, tant au plan des systèmes de pensées et de valeurs (sensibilisation aux dimensions interculturelles) qu'au plan pratique (différenciation, intégration, inclusion).

assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement

- 8** Œuvrer dans le champ éducatif, c'est apprendre à travailler sur ses émotions et affects. La formation rendra les étudiants attentifs à leurs mécanismes de défense, au poids de leur éducation et de leur histoire dans leurs attitudes et réactions, afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur développement personnel. En les aidant à renforcer leur identité, à conquérir solidité et stabilité, la formation devrait permettre d'affronter la complexité, l'incertitude, les conflits, l'échec, de comprendre les dynamiques de groupes, le fonctionnement des organisations.

intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne

- 9** Enseigner, c'est concilier les objectifs de l'institution, ses propres valeurs et les projets de l'élève. C'est respecter en tout temps la liberté de conscience et d'expression, l'identité, la sphère privée, les valeurs de l'élève et de ses proches ; c'est renoncer à toute stratégie d'enseignement, aussi puissante soit-elle, qui menacerait l'intégrité et le développement des personnes. La formation donnera une dimension éthique aux compétences et l'intégrera au fonctionnement en situation.

travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels

- 10** Aucun enseignant ne saurait à lui seul résoudre tous les problèmes. Sa formation le rendra capable de coopérer avec d'autres enseignants, avec les parents, avec divers spécialistes (psychologues, logopédistes, travailleurs sociaux, infirmières scolaires, par exemple). Elle le préparera à concevoir, négocier et mettre en œuvre une division du travail ou une action collective, à travailler en équipe, à participer à la vie de l'établissement, à gérer des projets communs.

se servir à bon escient des technologies

- 11** L'informatique, les réseaux et les technologies multimédias mettent des outils sans cesse renouvelés à la disposition des enseignants, qui doivent les connaître et savoir s'en servir de façon pertinente et critique, à la fois pour accroître l'efficacité de leur enseignement aux niveaux didactique et pédagogique et pour familiariser leurs élèves avec ces approches.

entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs

- 12** La formation des enseignants à l'Université favorisera une prise de distance par rapport à l'institution scolaire, aux contenus et modalités de l'enseignement. Elle visera, comme toute autre formation universitaire, à donner les moyens d'une interrogation autonome et critique des savoirs, des valeurs et des institutions.

planning SARP

Dates	Horaire	Types de séance	Salle(s)
Me 19.09.2018	18h-20h	Entrée en CCEP	Auditoire M S150
Me 26.09.2018	18h-19h30	SARP 1	M 3389, 3393, 4389, 4393, 5020 (Salles SARP)
Me 10.10.2018	18h-19h30	SARP 2	Salles SARP
Semaine du 08 au 12.10.2018		Attribution : stage filé (C. Bota)	
Me 17.10.2018	18h-20h	SARP 3 : Tripartite de lancement du stage filé Plénière puis travail en groupes (FT, ST, FU)	Auditoire M R280 Salles SARP + M R150, 1130, 1193, 2130, 2193
Me 14.11.2018	18h-19h30	SARP 4	Salles SARP
Ve 16.11.2018	8h30-16h	Coformation	
Me 28.11.2018	18h-19h30	SARP 5	Salles SARP
Me 12.12.2018	18h-19h30	SARP 6	Salles SARP
Semaine du 28.01 au 01.02.2019		Attribution : stage 3 semaines (C. Bota)	
Me 13.02.2019*	18h-20h	SARP 7 : Tripartite de lancement stage 3 semaines Plénière puis travail en groupes (FT, ST, FU)	Auditoire M S150 Salles SARP + M S030, 1130, 1140, 1193, 2130
Me 27.02.2019	18h-19h30	SARP 8	Salles SARP
Ve 01.03.2019	8h30-16h	Coformation	
Semaine du 18 au 22.03.2019		Attribution : stage 4 semaines (C. Bota)	
Me 20.03.2019	18h-19h30	SARP 9	Salles SARP
Me 27.03.2019	18h-20h	SARP 10 : Tripartite de lancement stage 4 semaines Plénière puis travail en groupes (FT, ST, FU)	Auditoire M S150 Salles SARP + M R150, R040, 1130, 1193, 2130
Me 10.04.2019	18h-19h30	SARP 11	Salles SARP
Ve 12.04.2019	8h30-16h	Coformation	
Me 15.05.2019	18h-19h30	SARP 12	Salles SARP
Me 22.05.2019	18h-20h	SARP 13 : Clôture de l'année	Auditoire M S150 Salles SARP
Me 05.06.2019	12h-18h	Collèges FT-FU	M 4354
Durant la session d'examens		Journée mini-colloques	A définir (avril 2019)

***Attention** : la semaine de vacances scolaires étant fixée du 18 au 22 février 2019 et afin de permettre aux formateur-trices de terrain d'être présent-e-s, **le SARP 7** a exceptionnellement lieu le mercredi 13 février, une semaine avant la rentrée académique du semestre de printemps.

calendrier

semestre d'automne 2018-2019

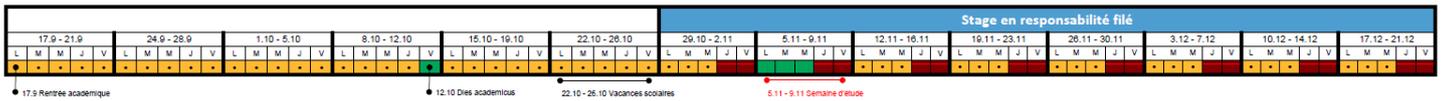
Session d'examens	14.1 - 1.2.19
Vacances UNIGE	24.12.18 - 11.1.19
Vacances scolaires	24.12.18 - 4.1.19
Stage compensatoire BSEP2 et BSEP3	28.1.19 - 2.2.19 ou 11.6 - 24.6.19

Semaine d'étude * 5.11 - 9.11.18
* Durant la semaine d'étude, tous les cours de la FPSE (FEP incluse) sont suspendus. Les étudiants FEP se rendent sur le terrain.

Légende

■	journée de présence à l'université selon les horaires des cours
■	journée de présence sur le terrain selon les horaires scolaires; cours possibles à l'université après 10h
■	journée libre
■	1 matinée par semaine à choix sur le terrain, cours le reste de la semaine

ccep



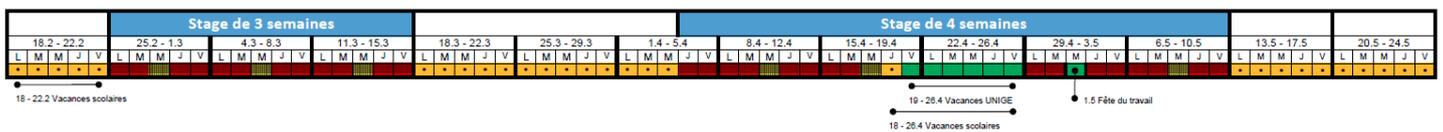
semestre de printemps 2018-2019

Session d'examens	27.5 - 14.6.19
Vacances UNIGE	19.4 - 26.4.19
Vacances scolaires	18.4 - 26.4.19
Stage compensatoire BSEP2 et BSEP3	11.6 - 24.6.19 ou 2.9 - 13.9.19

Légende

■	journée de présence à l'université selon les horaires des cours
■	journée de présence sur le terrain selon les horaires scolaires; cours possibles à l'université après 16h
■	demi-journée de présence sur le terrain - le mercredi matin - au cycle moyen (selon horaire du formateur de terrain)
■	journée libre
■	1 matinée par semaine à choix sur le terrain, cours le reste de la semaine

ccep



semestre d'automne 2019-2020

Stage formatif : du jeudi 19.09 au mardi 01.10.2019

notes personnelles

documents : exemples

stages CCEP

feuille de route

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité de 4 semaines

« FEUILLE DE ROUTE »

CONTRAT TRIPARTITE	
Stagiaire :	
Formateur-trice universitaire (FU) :	
Formateur-trice-s de terrain (FT) :	
Ecole :	Degré(s) :
Dates du stage :	
1. Contexte et incidences du contexte (classe/établissement) sur les objectifs du stage	
2. Attentes réciproques (besoins de formation exprimés par le-la stagiaire, attentes du-de la FT)	
3. Activités d'enseignement prévues durant les quatre semaines de stages (programme ; domaines choisis ; activités METIC)	
4. Calendrier et réunions de régulations prévues en cours de stage	

FFSE et RIFE
Bureau d'organisation des temps de terrain
et des stages de la FEP
Tél. : 022 379 91 35
Email : terrain@unige.ch

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation formative

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité de 4 semaines (F4P10803)

INSTRUMENT D'ÉVALUATION FORMATIVE
A l'usage du-de la formateur-trice de terrain et du-de la stagiaire

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	
I. Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne 1. Conduite de la classe <ul style="list-style-type: none"> accueillir les élèves à leur arrivée en classe informer régulièrement les élèves des activités prévues et de leurs objectifs prévoir l'articulation des passages entre différentes formes de travail et assurer la transition entre les activités prendre en compte l'hétérogénéité au sein du groupe classe ; concevoir et gérer les activités en fonction des besoins différenciés des élèves (élèves en difficulté, différences interculturelles...) choisir et organiser les formes les plus appropriées de gestion des activités (travail individuel, par duo, en groupe, collectif...) concevoir et/ou gérer des situations de socialisation et de gestion collective de la vie de la classe (conseil de classe, lieux de régulation...) prévoir l'organisation de l'espace et l'organisation du matériel en fonction des activités en cas d'imprévu, développer une capacité à faire des choix immédiats et à prendre des décisions contribuer au développement du sens des responsabilités, de la solidarité, du développement de l'autonomie et du respect d'autrui 2. Gestion de l'autorité <ul style="list-style-type: none"> établir clairement ses attentes à l'égard du comportement des élèves être cohérent dans ses interventions être capable de fermeté et de continuité dans ses exigences respecter et faire respecter les règlements de la classe et de l'école 	Commentaires / Suggestions

FFSE et RIFE
Bureau d'organisation des temps de terrain
et des stages de la FEP
Tél. : 022 379 91 35
Email : terrain@unige.ch

17

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation certificative

Formation en enseignement primaire
Documents d'évaluation
Stage en responsabilité de 4 semaines (F4P10803)

2018
2019

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

TRIPARTITE CERTIFICATIVE		
Stagiaire :		
Formateur-trice universitaire (FU) :		
Formateur-trice de terrain (FT) :		
Ecole :	Degré(s) :	
Dates du stage :		
REPORT DES ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES POUR LES TROIS VOLETS		
	ACQUIS	NON ACQUIS
VOLET I : Prise en charge de la classe (certification FT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOLET II : Analyse de la pratique (certification FU)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOLET III : Respect du dispositif (certification conjointe FT-FU)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESULTAT DU STAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DATE ET SIGNATURES		
Date de la tripartite certificative :		
Signature du-de la stagiaire :		
Signature du-de la FT :		
Signature du-de la FU :		

DOCUMENT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ À LA FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEP)

FFSE et RIFE
Bureau d'organisation des temps de terrain
et des stages de la FEP
Tél. : 022 379 91 35
Email : terrain@unige.ch

18

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

documents : exemples

stage BSEP3

feuille de route

évaluation formative

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité formatif de 2 semaines

« FEUILLE DE ROUTE »

CONTRAT TRIPARTITE	
Stagiaire :	
Formateur-trice universitaire (FU) :	
Formateur-trice-s de terrain (FT) :	
Ecole :	Degré(s) :
Dates du stage :	
1. Contexte et caractéristiques de la classe/établissement pouvant avoir des incidences sur le stage	
2. Objectifs spécifiques anticipés (« confiances » à expérimenter ; « préoccupations » pressenties)	
3. Grandes lignes du contenu à enseigner et modalités de gestion prévues	
4. Calendrier et réunions de régulations prévues en cours de stage	

FPSE et IJPE
Bureau d'organisation des stages de la FEP
Tél. : 022 379 91 35
Email : formatif@unige.ch

 UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité formatif de 2 semaines (7426G0)

INSTRUMENT D'ÉVALUATION FORMATIVE
A l'usage du-de la formateur-trice de terrain et du-de la stagiaire

Formateur-trice de terrain (FT) :
Stagiaire :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Commentaires / Suggestions
1. Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne 1. Conduite de la classe <ul style="list-style-type: none"> accueillir les élèves à leur arrivée en classe informer régulièrement les élèves des activités prévues et de leurs objectifs prévoir l'articulation des passages entre différentes formes de travail et assurer la transition entre les activités prendre en compte l'hétérogénéité au sein du groupe classe ; concevoir et gérer les activités en fonction des besoins différenciés des élèves (élèves en difficulté, différences interculturelles...) choisir et organiser les formes les plus appropriées de gestion des activités (travail individuel, par duo, en groupe, collectif...) concevoir et/ou gérer des situations de socialisation et de gestion collective de la vie de la classe (conseil de classe, jeux de régulation...) prévoir l'organisation de l'espace et l'organisation du matériel en fonction des activités en cas d'imprévu, développer une capacité à faire des choix immédiats et à prendre des décisions contribuer au développement du sens des responsabilités, de la solidarité, du développement de l'autonomie et du respect d'autrui 2. Gestion de l'autorité <ul style="list-style-type: none"> établir clairement ses attentes à l'égard du comportement des élèves être cohérent dans ses interventions être capable de fermeté et de continuité dans ses exigences respecter et faire respecter les règlements de la classe et de l'école 	

FPSE et IJPE
Bureau d'organisation des stages de la FEP
Tél. : 022 379 91 35
Email : formatif@unige.ch

15

 UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation certificative

2018
2019

Formation en enseignement primaire
Documents d'évaluation
Stage en responsabilité formatif de 2 semaines (7426G0)

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

TRIPARTITE CERTIFICATIVE		
Stagiaire :		
Formateur-trice universitaire (FU) :		
Formateur-trice de terrain (FT) :		
Ecole :	Degré(s) :	
Dates du stage :		
REPORT DES ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES POUR LES TROIS VOLETS		
	ACQUIS	NON ACQUIS
VOLET I : Respect du dispositif (certification conjointe FT - FU)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOLET II : Bilan du/de la stagiaire (rapport formatif établi par le/la stagiaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOLET III : Bilan du/de la formateur-trice de terrain (rapport formatif établi par le/la FT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESULTAT DU STAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DATE ET SIGNATURES		
Date de la tripartite certificative :		
Signature du-de la stagiaire :		
Signature du-de la FT :		
Signature du-de la FU :		

DOCUMENT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ À LA FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEP)

FPSE et IJPE
Bureau d'organisation des stages de la FEP
Tél. : 022 379 91 35
Email : formatif@unige.ch

17

 UNIVERSITÉ DE GENÈVE

règlement des stages



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Section des sciences de l'éducation



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Règlement interne des stages

Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire (BSEP)

Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP)

Conformément au principe constitutionnel de l'égalité des genres, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment la femme ou l'homme.

Article 1. Dispositions générales et organisation

1.1 Répartition des stages

1.1.1 Les plans d'études de BSEP et CCEP prévoient plusieurs stages d'observation, stages en responsabilité partagée et stages en responsabilité¹. Ceux-ci sont obligatoires.

1.1.2 L'ordre, la durée et les dates précises de chacun des stages sont prévus dans le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire et mentionnés dans les plans d'études de BSEP et CCEP.

1.1.3 L'ensemble des stages sont répartis de manière équilibrée entre les deux cycles de l'enseignement régulier. Sur demande de l'étudiant au début de l'année académique concernée, le stage en responsabilité de 4 semaines peut, sous certaines conditions et sous réserve de l'article 4.3.5.c du présent règlement, être effectué en division spécialisée.

1.1.4 Les objectifs généraux et spécifiques de chacun des stages, ainsi que les modalités d'évaluation sont décrits dans les contrats pédagogiques relatifs aux stages réunis dans les descriptifs des différents stages.

1.2 Attribution des stages

1.2.1 Les stages sont organisés par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ci-après FPSE) et l'Institut universitaire de formation des enseignants (ci-après IUFE) dans le cadre du partenariat avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (ci-après DGEO) et, le cas échéant, avec la Direction pédagogique de l'Office médico-pédagogique (ci-après OMP).

1.2.2 L'organisation du stage en responsabilité de BSEP est à la charge de l'étudiant, qui prend contact avec le formateur de terrain de son choix, à partir de la liste de formateurs expérimentés mise à disposition par le bureau d'organisation des stages. Le cas échéant, le bureau d'organisation des stages peut soutenir l'étudiant dans ses démarches.

¹ Appellations et acceptions conformes au Concept commun des stages de formation pratiques des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant-e-s, adopté le 18 avril 2018 par le Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignant-e-s (CAHR).

1.2.3 L'organisation de l'ensemble des autres stages de BSEP et CCEP est entièrement prise en charge par le bureau d'organisation des stages, en fonction des exigences du dispositif (diversité des degrés et des écoles – ville/campagne, démographie, rive gauche/rive droite, etc.), du parcours spécifique de l'étudiant et des contraintes pratiques émanant du terrain scolaire. Les attributions de stages ne sont pas négociables.

1.3 Equivalences et dispenses pour les stages

1.3.1 Les étudiants qui ont validé un stage dans une formation d'enseignant antérieure reconnue peuvent formuler une demande d'équivalence, à condition que le stage ait une durée similaire et ait été évalué positivement.

1.3.2 Les étudiants peuvent également obtenir une dispense au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Article 2. Engagement dans le dispositif

2.1 Avant l'entrée dans chaque stage

2.1.1 Lorsque cela est prévu par le dispositif, l'étudiant participe à la séance de lancement ou de préparation, en principe en présence de son formateur de terrain. La présence à cette séance est obligatoire.

2.1.2 L'étudiant prend également connaissance des modalités spécifiques du stage concerné. Conjointement avec son formateur de terrain, il complète les documents (ex. feuille de route) et satisfait aux autres exigences éventuelles inhérentes à chaque stage (planification ; identification de confiances et préoccupations ; etc.).

2.1.3 Lorsque cela est prévu par le dispositif, l'étudiant procède à une journée d'observation (ou équivalent) dans la classe de stage.

2.2 Durant le stage

2.2.1 L'étudiant respecte le contexte et les spécificités du lieu de stage.

2.2.2 Il respecte les modalités et attentes concernant la dimension académique du stage, notamment le temps de concertation avec son formateur de terrain et son formateur universitaire.

2.2.3 Il est tenu de respecter les devoirs et l'éthique de la profession enseignante (voir le cahier des charges de l'enseignant primaire).

2.3 Après le stage

2.3.1. L'attestation de présence et les documents d'évaluation du stage (volets I, II et III) sont transmis par l'étudiant au bureau d'organisation des stages dans les meilleurs délais, selon les usages propres au stage concerné.

Article 3. Présence sur le terrain

3.1 L'étudiant respecte scrupuleusement l'horaire du titulaire de classe qui l'accueille.

3.2 Le volet I « Attestation de présence » doit être signé par le formateur de terrain et remis au bureau d'organisation des stages immédiatement après la fin du stage.

3.2 Toute absence de l'étudiant durant le stage doit être dûment motivée et annoncée à son formateur de terrain et à son formateur universitaire. En cas d'absence de longue durée (deux jours ou plus), le bureau d'organisation des stages est également informé. Toute absence doit être compensée.

3.3 En cas d'absence imprévue de son formateur de terrain, l'étudiant peut le remplacer selon les modalités décrites dans les descriptifs des différents stages à condition d'être inscrit au Service des remplacements de l'enseignement primaire (SEREP). Dans ce cas, il est rémunéré selon les normes en vigueur.

Article 4. Évaluation

4.1 Evaluation du stage d'observation

4.1.1. Le stage d'observation est évalué par le formateur de terrain dans le volet II « Respect du dispositif » et III « Evaluation formative ».

4.1.2 Le volet II « Respect du dispositif » est sanctionné par la mention « très satisfaisant (TS) », « satisfaisant (S) », « moyennement satisfaisant (MS) » ou « non satisfaisant (NS) ».

4.1.3 La mention NS implique une tripartite de régulation réunissant la coordination de l'unité de formation, l'étudiant et le formateur de terrain.

4.2 Evaluation des stages en responsabilité partagée

4.2.1 Généralités

- a. Chaque module compact de BSEP (i.e. Approches transversales I, Didactiques I, Approches transversales II, Didactiques II) comprend une unité de formation intitulée « Stage en responsabilité partagée de N semaines ». Chaque stage est évalué par le formateur de terrain dans le volet II « Respect du dispositif » et III « Evaluation formative ».
- b. Le volet II « Respect du dispositif » est sanctionné par la mention « très satisfaisant (TS) », « satisfaisant (S) », « moyennement satisfaisant (MS) » ou « non satisfaisant (NS) ».
- c. Les mentions TS, S et MS permettent à l'étudiant d'obtenir le résultat « Attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines ».
- d. La mention NS implique le résultat « Non-attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines ».

4.2.2 En cas de résultat « attesté »

- a. Si l'étudiant obtient un résultat « Attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines », les évaluations des différentes unités de formation du module compact concerné sont corrigées.
- b. Les résultats des évaluations sont enregistrés à la session d'examens suivant immédiatement la fin du module (i.e. janvier-février pour les modules transversaux ; mai-juin pour les modules didactiques). En cas de résultat insuffisant ou de non-présentation à une ou plusieurs évaluations, une seconde tentative est prévue à la session d'examens d'août-septembre, conformément à l'article 14.6 RE.

4.2.3 En cas de résultat « Non-attesté »

- a. Si l'étudiant obtient un résultat « Non-attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines », il peut se soumettre aux évaluations des différentes unités de formation du module. Celles-ci ne sont néanmoins pas corrigées ; les évaluations sont suspendues, jusqu'à réussite du complément exigé à l'alinéa 4.2.3.2 ci-dessous.
- b. A l'issue d'une tripartite de régulation réunissant la coordination du module, l'étudiant et le formateur de terrain, l'étudiant se voit prescrire :
 - i. un stage en responsabilité partagée compensatoire d'une durée de 2 semaines, dans un autre lieu et auprès d'un autre formateur de terrain, réalisable à l'une des deux périodes prévues par le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire ;
 - ii. un texte réflexif à rédiger sur l'évolution de sa posture.

- c. A l'issue du stage en responsabilité partagée compensatoire, ce dernier et le texte réflexif sont analysés dans une tripartite de régulation réunissant la coordination du module, l'étudiant et le formateur de terrain.
- d. Si la tripartite de régulation aboutit à un résultat « Attesté », les évaluations des différentes unités de formation du module compact concerné sont corrigées. Les résultats sont enregistrés à la session d'examens suivante (i.e. mai-juin pour les modules transversaux ; août-septembre pour les modules didactiques), en première tentative. En cas de résultat insuffisant ou de non-présentation à une ou plusieurs évaluations, une seconde tentative est prévue à la session d'examens suivante (i.e. août-septembre pour les modules transversaux ; janvier-février pour les modules didactiques).
- e. Si la tripartite de régulation aboutit à un résultat « Non-attesté », l'échec au « Stage en responsabilité partagée de N semaines » est définitif et entraîne l'élimination de l'étudiant du programme de BSEP.

4.3 Evaluation des stages en responsabilité

4.3.1 Généralités

- a. Les stages en responsabilité sont évalués conjointement par le formateur de terrain et le formateur universitaire. Les modalités d'évaluation sont définies avec précision dans chaque contrat pédagogique de stage.
- b. Chaque stage en responsabilité est sanctionné par la mention « acquis » ou « non acquis ». Le stage est validé et les crédits sont octroyés si le résultat de l'évaluation est « acquis ».

4.3.2 Evaluation du stage en responsabilité du BSEP

- a. Ce premier stage a une vocation essentiellement formative. La réussite du stage est soumise avant tout au volet I/B « Respect du dispositif ».
- b. Le bilan effectué par l'étudiant et le formateur de terrain suite à ce stage joue un rôle fondamental en vue du développement de la prise de responsabilité de l'étudiant.

4.3.3 Evaluation des stages en responsabilité du CCEP

- a. Les trois stages en responsabilité du CCEP ont un caractère à la fois formatif et certificatif. La réussite est soumise à l'obtention d'un acquis dans les trois volets : I « Prise en charge de la classe », II « Analyse de la pratique », III « Respect du dispositif ».
- b. Chacun des stages en responsabilité constitue l'étape autonome d'une progression placée sous la responsabilité de l'étudiant.
- c. En CCEP, la réussite du sous-domaine « stages en responsabilité » est conditionnée par l'obtention d'un acquis pour les trois stages.

4.3.4 Difficultés dans l'évaluation d'un stage

- a. En cas de désaccord autour de l'évaluation d'au moins un des trois volets, le formateur de terrain et le formateur universitaire suspendent l'évaluation et en réfèrent aux responsables académiques des stages.
- b. Les responsables académiques des stages décident alors des régulations nécessaires suite à l'analyse de la situation.

4.3.5 Evaluation du sous-domaine « stages en responsabilité » dans son ensemble

- a. En cas de non acquis à un des trois stages en responsabilité :
 - i Les responsables académiques des stages convoquent au mois de mai/juin de l'année en cours le Collège de formateurs de terrain et de formateurs universitaires ayant suivi l'étudiant. Le Collège étudie le parcours de l'étudiant concerné en vue d'étayer la décision des responsables académiques.
 - ii S'ils le jugent nécessaire, les responsables académiques rencontrent également l'étudiant.
 - iii Suite à l'analyse complète du parcours de l'étudiant, les responsables académiques décident de la certification du sous-domaine (deux options sont possibles : confirmation du non acquis ou modification du non acquis en acquis). En cas de confirmation du non acquis, le stage est à refaire en principe durant la session d'examens du mois d'août.
 - iv En cas d'étalement de l'année de CCEP sur une plus longue durée, le stage non acquis est à refaire sans convocation d'un collège.
- b. En cas de non acquis à deux ou trois stages, le sous-domaine est certifié non acquis. Les stages non acquis sont à refaire l'année académique suivante, selon le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire.
- c. Pour tout étudiant ayant fait la demande d'effectuer le stage en responsabilité de 4 semaines en division spécialisée, l'obtention d'un non acquis à l'un des deux premiers stages en responsabilité de CCEP entraîne l'annulation de sa demande.

Approuvé par le Comité de programme de la FEP, le 7 juin 2018.

FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEP)

Contrat-type de formateur de terrain

2018 – 2019

1. Précisions terminologiques

1.1 Est considéré-e comme « formatrice de terrain » ou « formateur de terrain », dans le cadre de la convention entre le DIP et l'Université relative à la formation professionnelle des enseignants (21 janvier 2010, article 2.2c), toute enseignante et tout enseignant qui s'engage à participer à la partie pratique de la formation en enseignement primaire en accueillant à titre individuel une étudiante ou un étudiant dans sa classe, pour l'une ou plusieurs des unités de formation prévues dans le plan d'études¹.

1.2 Les personnes suivant le cursus de la formation en enseignement primaire sont désignées alternativement comme « étudiants » ou comme « stagiaires ». Le terme « stagiaire » renvoie au rôle et aux responsabilités que l'étudiante ou l'étudiant assume lorsqu'elle ou il s'engage dans la partie pratique de la formation.

1.3 Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Université (assistants, chargés d'enseignement, professeurs, etc.) amenés à collaborer avec les enseignants dans le cadre du présent contrat sont désignés par le terme général « formateurs universitaires ».

1.4 Les périodes que les étudiants passent dans les classes du primaire dans le cadre de leur formation se distinguent notamment par les rôles qu'ils assument progressivement : observation ; observation et intervention ; prise de responsabilité de la classe. Ces périodes sont qualifiées respectivement de *stage d'observation* ; *stage en responsabilité partagée* ; *stage en responsabilité*.

2. Statut de l'enseignant

2.1 Pour pouvoir participer au réseau de formateurs de terrain de la FEP, l'enseignant (et, le cas échéant, son duettiste) doit être nommé ou stabilisé.

2.2 De manière générale, il doit exercer la fonction d'enseignant généraliste titulaire de classe. L'enseignant complémentaire ayant deux périodes à la grille horaire de la classe participe en principe aux modules « Didactiques des disciplines » I et II, en collaboration avec le titulaire de classe. L'enseignant chargé du soutien pédagogique (ECSP) participe également au module « Approches transversales 2 », en collaboration avec le titulaire de classe.

3. Le réseau de formateurs de terrain de la FEP

3.1 Le réseau de formateurs de terrain s'étend à l'ensemble des unités de formation, avec leurs trois composantes majeures : les approches transversales ; les didactiques des disciplines ; les stages en responsabilité. Lors de son inscription dans le réseau, l'enseignant formateur de terrain indique un ordre de préférences pour accueillir et encadrer les stagiaires dans le cadre des unités de formation correspondant à ces composantes. L'Université le sollicite en fonction des besoins réels de formation, en respectant dans la mesure du possible les préférences indiquées.

3.2 La répartition des stagiaires dans les classes est réalisée par l'Université, en fonction des besoins liés aux parcours de terrain des étudiants et aux principes évoqués dans le plan d'études de la FEP, qui visent à offrir une expérience de terrain aussi diversifiée que possible (contextes ville/campagne, degrés, etc.).

¹ Afin de faciliter la lecture le masculin est utilisé dans ce document pour désigner les personnes de genre féminin aussi bien que les personnes de genre masculin.

Cas particuliers

3.3 L'Université fait tout son possible pour attribuer au minimum un étudiant à chaque enseignant inscrit dans le réseau, mais en raison des multiples contraintes organisationnelles, elle ne peut le garantir dans tous les cas.

3.4 Le choix du lieu pour le stage en responsabilité de deux semaines de la troisième année du Baccalauréat en sciences de l'éducation orientation enseignement primaire est effectué par l'étudiant, à partir de la liste de formateurs de terrain mise à disposition par le Bureau d'organisation des stages

3.5 Le formateur de terrain qui accompagne un étudiant de la FEP, quel que soit le stage concerné, ne peut pas accompagner un deuxième stagiaire d'une autre institution si les dates de stage se superposent. Le formateur de terrain qui accompagne un étudiant pour le stage « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » peut accompagner un deuxième étudiant de la FEP qui effectue un stage aux mêmes dates, en veillant à respecter les objectifs spécifiques de chaque stage.

4. Engagements

4.1 Dans le cadre du présent contrat, l'Université s'engage à :

- informer le formateur de terrain des objectifs, contenus et modalités d'organisation de la formation pratique en général et de chaque unité de formation en particulier ;
- collaborer avec le formateur de terrain pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires, et pour contribuer au bon fonctionnement du dispositif ; le soutenir, le cas échéant ;
- organiser des séances de co-formation lors de chaque temps de terrain ou stage afin de permettre aux enseignants d'étayer leurs compétences d'accompagnement des stagiaires.

4.2 Dans le cadre du présent contrat, le formateur de terrain s'engage à :

- mettre en œuvre les objectifs généraux de la formation pratique à l'enseignement primaire et les objectifs spécifiques à chaque unité de formation (accueillir l'étudiant au sein de sa classe et de son école ; expliciter ses pratiques et répondre aux interrogations de l'étudiant ; encourager ses initiatives ; etc.) ;
- collaborer avec les formateurs universitaires pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires ;
- participer activement aux séances de co-formation organisées à l'université lors de chaque temps de terrain ou chaque stage.

5. Indemnités

5.1 La participation au réseau est rémunérée par étudiant et par semaine, comme suit : CHF 100.– pour le stage « Observation et analyse de terrains éducatifs et scolaires » ; CHF 200.– pour les autres stages. Au besoin, des forfaits sont calculés pour la rémunération proportionnelle des enseignants complémentaires. Les indemnités sont versées une seule fois, avec le salaire du mois d'août de l'année scolaire concernée.

6. Durée du contrat

6.1 La participation au réseau prend effet à partir de l'acceptation du présent contrat par l'enseignant lors de la procédure d'inscription en ligne (formule sans signature) et à partir de la confirmation officielle envoyée par l'Université à la rentrée des classes (ou ultérieurement).

6.2 Le contrat est valide durant l'année scolaire en cours et peut être renouvelé par l'enseignant formateur de terrain à travers une nouvelle inscription, l'année suivante. Durant l'année du contrat, l'enseignant fait partie du réseau même s'il n'accueille aucun stagiaire. Le contrat peut être annulé moyennant la demande écrite de l'une des parties.

